

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Arrêté au 21 décembre 2017



2017/2018

Smart Solutions for a Smart World

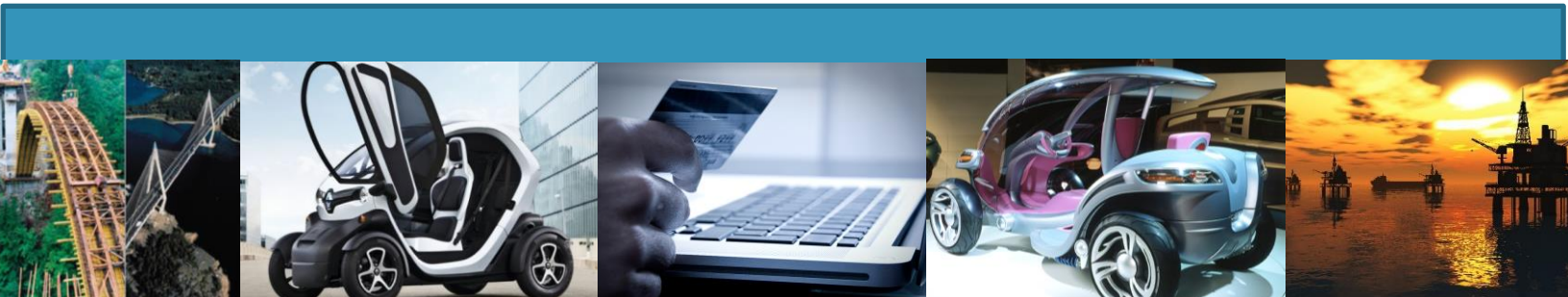


Table des matières

| | |
|---|----|
| I. Rapport Semestriel d'Activité _____ | 1 |
| II. Etats Financiers semestriels Consolidés _____ | 27 |
| III. Notes Explicatives _____ | 34 |
| IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat _____ | 42 |
| V. Informations Boursières _____ | 57 |
| VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel _____ | 60 |
| VII. Rapport d'Examen limité des Commissaires aux Comptes _____ | 61 |
| Informations de contact _____ | 63 |
| Informations sur l'entreprise _____ | 63 |

I. Rapport Semestriel d'Activité

Le présent rapport d'activité du premier semestre 2017/18 doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés du semestre clos le 30 septembre 2017 et le Rapport Financier Annuel du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2017.

GECI International, Groupe d'Etudes et Conseils en Ingénierie, créé en 1980, s'est affirmé comme un acteur crédible de l'ingénierie de haute-technologies. GECI International cible des segments de marché à forte croissance et à forte valeur ajoutée, notamment dans les domaines de l'ingénierie, de l'informatique, des télécommunications, et des services et produits intelligents. Fort de sa crédibilité en matière de conseil, d'expertise et de sa capacité à mobiliser les compétences les plus qualifiées, GECI International accompagne les entreprises dans leur transition numérique et dans leur démarche de conception et de développement de nouveaux services & solutions intelligentes.

Avec sérénité, le Groupe poursuit sa réorganisation afin de trouver un équilibre financier, en réduisant ses frais de fonctionnement et en renforçant son équipe commerciale/recrutement. Parallèlement, il soutient son déploiement commercial en privilégiant l'accroissement de sa clientèle et la montée en gamme qualitative de ses offres. Son repositionnement sur des segments de marché porteurs doit lui permettre de profiter des ruptures technologiques dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique pour accompagner les grands industriels, PME ou start-ups dans la réussite de leur transformation digitale et dans la conception de solutions et services intelligents.

L'activité amorce une légère amélioration...

Le premier semestre intègre les mois de vacances d'été, durant lesquels l'activité en général connaît un ralentissement saisonnier. Néanmoins, le premier semestre 2017/2018 montre une croissance de quelques activités en France (infogérance, « HPC », télécom & multimédia), ainsi qu'une augmentation des activités à l'international, aussi bien au Brésil qu'en Afrique du Sud. En revanche, le pôle Finance est marqué par une baisse importante de son activité, qui devrait être circonscrite à la fin de l'année fiscale.

L'activité opérationnelle s'organise autour des entités suivantes :

Ingénierie

- **Métiers :**

Conseil en innovation, veille et expertise technologique, études, maquettes numériques et prototypes, conduite de projets, formation et e-learning.

- **Secteurs :**

Mobiliers urbains, transports et défense, énergies, sciences de la vie, infrastructure et bâtiment

Informatique et Télécoms

- **Métiers :**

Infogérance, architecture et réseaux, développements, HPC, SMACS, cyber sécurité.

- **Secteurs :**

Télécoms, industrie, biotechnologies.

Finance

- **Métiers :**

Prestations de services informatiques, conseil, développement, conduite de projets...

- **Secteurs :**

Banque, finance, assurances.

Modification de périmètre

La société « Groupe Eolen » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « Eolen Intec », « Eolen Ingénierie » et « Eolen Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017. Le Groupe s'est désengagé dans la joint-venture en Inde (AéroEuro), en cédant sa part en juillet 2017, pour un euro symbolique à son codétenteur « Punj Lloyd Engineering ». Rappelons que les comptes de cette entité sont consolidés par la méthode de mise en équivalence à une valeur nulle.

Financement à moyen terme

Les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, sont arrivés à échéance le 7 octobre 2017. Un total de 61 741 720 BSA gratuits ont été émis, mais seuls 22 760 839 étaient exerçables car les actionnaires de référence (Serge Bitboul, XLP

Holding et Air Invest) se sont engagés à renoncer à l'exercice et à la cession des BSA qui leur sont attribués sur cette opération.

A l'issue de l'opération, 18 981 228 BSA, soit 83,39 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 18 981 228 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 1 138 873,68 euros.

Le Groupe a émis le 19 décembre 2016, suivi d'un avenant signé le 15 février 2017, un million d'euros d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE), assorties de BSA dans le cadre d'un engagement global maximum de 10 millions d'euros, au profit du fonds d'investissement YA II CD, LTD géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP. Cette opération a obtenu un visa (n°17-311) auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 juin 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est tenue le 28 juillet 2017, a autorisé l'émission, en plusieurs tranches, d'ORNANE pour un montant maximum de 9 millions d'euros, assorties de bons de souscription d'actions remboursables (les « BSAR YA »).

Premier tirage d'ORNANE de 3 millions d'euros de valeur nominale assorties de BSAR

Le 31 juillet 2017, GECl International a procédé à un tirage, par exercice de 300 Bons d'émission d'ORNANE, à hauteur de 3 millions d'euros de valeur nominale assorties de 44 444 444 bons de souscription d'actions remboursables (les « BSAR YA2 »), 4 BSAR YA2 donnant droit à 1 action nouvelle (sous réserve d'ajustements éventuels) au prix d'exercice de 0,0675 euro (soit un prix de souscription par action égal à 0,27 euro). Tout nouveau tirage qui serait décidé par GECl International fera l'objet d'une communication au marché. Le nombre de Bons d'émission restant est de 600, correspondant à une valeur nominale d'ORNANE de 6 millions d'euros, et exerçables jusqu'au 18 décembre 2019.

Au 18 décembre 2017, 230 ORNANE ont été converties (soit 70 restantes) et ont donné lieu à la création de 21 525 227 actions nouvelles.

Attribution gratuite de « BSAR A » au profit des actionnaires inscrits en compte au 31 juillet 2017

GECl International a également décidé de procéder à l'attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables au profit des actionnaires de la Société (les « BSAR A »). Ainsi, chaque actionnaire inscrit en compte à l'issue de la journée comptable du 31 juillet 2017 s'est vu attribuer gratuitement le 2 août 2017 un BSAR A pour chaque action détenue, 4 BSAR A donnant droit à 1 action nouvelle (sous réserve d'ajustements éventuels) au prix d'exercice de 0,0675 euros (soit un prix de souscription par action égal à 0,27 euro). La décision des porteurs d'exercer leurs BSAR supposera un cours de l'action supérieur au prix de

souscription par action du BSAR A (0,27 euro). Les BSAR A pourront être exercés jusqu'au 31 juillet 2021 inclus. Les BSAR A et les BSAR YA2 ont les mêmes caractéristiques et sont admis aux négociations sur le marché Euronext Paris (ISIN FR0013266764) à compter du 2 août 2017.

A fin novembre 2017, 403 064 BSAR A ont été exercés, donnant lieu à la création de 100 766 actions nouvelles.

1.1. Informations Chiffrées à fin septembre 2017

Le Groupe GECl International a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,5 millions d'euros au premier semestre 2017/2018, en progression de 8,6 % par rapport au premier semestre 2016/2017. Pour rappel, le 1^{er} semestre de l'exercice précédent n'intégrait que 3 mois d'activités de la société ETUD Integral, acquise en juin 2016. La croissance résulte donc d'une part de l'effet positif de cette intégration, et d'autre part du développement commercial de certains pôles métiers du Groupe, consécutivement à leur repositionnement sur des marchés à plus forte visibilité. La variation du chiffre d'affaires consolidé par rapport à la même période de l'année précédente tient compte d'un effet de change non significatif.

| En milliers d'euros | 2017/2018 (6 Mois) | 2016/2017 (6 Mois) | 2016/2017 (12 Mois) |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | 12 491 | 11 504 | 24 276 |
| Autres Produits | 0 | 0 | 48 |
| Charges | -13 450 | -11 290 | -25 602 |
| Résultat opérationnel courant | -959 | 214 | -1 278 |
| <i>Dont Pôle ingénierie</i> | -223 | -34 | -1 035 |
| <i>Dont Pôle informatique et télécoms</i> | 212 | 452 | 587 |
| <i>Dont Pôle Finance</i> | 46 | 379 | 250 |
| <i>Dont Holding et Intercos</i> | -994 | -583 | -1 081 |
| Résultat net part du Groupe | -2 073 | -568 | -5 755 |
| CAPITAUX PROPRES (Groupe) | -7 110 | -2 219 | -6 209 |
| Endettement net | 13 903 | 12 336 | 12 318 |
| Trésorerie et équivalents | 1 250 | 595 | 675 |

1.2. Chiffre d'Affaires

Le Groupe a dégagé un chiffre d'affaires consolidé de 12,5 millions d'euros, contre 11,5 millions d'euros pour la même période l'exercice précédent. Par rapport au premier semestre 2016/2017 pro forma (12,5 millions d'euros) intégrant 6 mois d'activité de la société ETUD Integral, le chiffre d'affaires consolidé est stable.

| Pôle d'activités | 1er semestre (avril - septembre 2017) | | 1er semestre (avril - septembre 2016) | | Variations (%) |
|-----------------------------------|--|--------------|--|--------------|-------------------|
| | en millions d'euros | % du CA | en millions d'euros | % du CA | |
| Ingénierie | 3,47 | 27,8% | 2,54 | 22,1% | + 36,7 % |
| Finance | 2,27 | 18,2% | 2,97 | 25,8% | - 23,5 % |
| Télécom & Informatique | 6,61 | 52,9% | 5,93 | 51,6% | + 11,4 % |
| Holding | 0,14 | 1,1% | 0,06 | 0,5% | n/s |
| Total chiffre d'affaires | 12,49 | | 11,50 | | + 8,6 % |

- **Ingénierie**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Ingénierie » s'élève à 3,5 millions d'euros, soit 28% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2017.

En France, le pôle poursuit sa stratégie de diversification avec l'objectif de monter en gamme dans des secteurs à forte croissance, tels que les énergies renouvelables, le traitement des eaux, les véhicules électriques ou les transports urbains. Cette stratégie commence à porter ses fruits avec le renforcement des relations avec de grands donneurs d'ordre. Elle se traduit chez ETUD Integral par une consolidation des activités de conseil et un développement commercial des activités au forfait.

En Afrique du Sud, le Groupe confirme son développement dans le domaine des formations spécialisées pour des industries très réglementées avec la montée en charge d'un important contrat pluriannuel et une forte croissance du chiffre d'affaires de la filiale (1 million de dollars américain pour le premier semestre contre 0,3 million de dollars américain pour la même période l'exercice précédent).

- **Finance**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Finance » s'élève à 2,3 millions d'euros, soit 18 % du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2017.

Le pôle poursuit son repositionnement sur des segments de marchés à plus forte valeur ajoutée dans les domaines des infrastructures, des systèmes et de la sécurité pour les acteurs du monde de la banque et de la finance. Parallèlement, les offres de supports techniques à faible visibilité ont été sensiblement réduites.

- **Informatique & Télécoms**

Le chiffre d'affaires semestriel du pôle « Informatique & Télécoms » s'établit à 6,6 millions d'euros, soit 53 % du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2017.

En France, les ventes du semestre ont été marquées par la croissance de l'ensemble des offres du pôle (Ingénierie des Réseaux, informatique embarquée, développement d'applications web et métiers, et Big Data). Elles se matérialisent plus particulièrement par le développement de la base de clients grands comptes et start-up, alimenté par la dynamique des offres HPC (High Performance Computing) et la solidité des activités d'infogérance.

Au Brésil, la croissance des ventes se maintient malgré des incertitudes conjoncturelles (6,0 millions de réal brésilien pour le premier semestre contre 5,9 millions de réal brésilien à fin pour la même période l'exercice précédent).

- **Mix géographique**

Le Groupe a continué à diversifier son exposition géographique, ainsi la France représente dorénavant 80 % du chiffre d'affaires semestriel consolidé contre 85 % un an plus tôt. On notera une forte progression des ventes en Afrique du Sud.

1 . 3. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie suite au changement de périmètre opéré par le Groupe depuis l'acquisition du Groupe Eolen en août 2015 :

- Le pôle « **Ingénierie** » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation. Les activités de ETUD Integral, sont venues étoffer ce pôle.
- Le pôle « **Finance** » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « **Informatique & Télécom** » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la **Holding**.

L'activité « Informatique et télécom » représente plus de 53% du chiffre d'affaires et contribue à hauteur de 55% de la marge brute du Groupe. L'activité « Finance » qui était un contributeur important voit son apport diminué de moitié. L'activité « Ingénierie » continue sa progression, mais ses coûts restent conséquents et rognent ainsi la marge dégagée. La Holding regroupe aussi bien les frais de GECI International que ceux de Altona International.

| en K€ | Avril.17-Septembre.17 | | | | | | Avril.16-Septembre.16 | | | | | | | |
|---|-----------------------|----------------------------------|------------------|---------|------|----------|-----------------------|---------------------|----------------------------------|------------------|---------|------|----------|--------|
| | Activité Ingénierie | Activité Informatique et Télécom | Activité Finance | Holding | Elim | Intercos | Total | Activité Ingénierie | Activité Informatique et Télécom | Activité Finance | Holding | Elim | Intercos | Total |
| Chiffre d'affaires | 3 473 | 6 605 | 2 274 | 139 | 0 | 0 | 12 491 | 2 531 | 5 932 | 2 972 | 69 | 0 | 0 | 11 504 |
| Chiffres d'affaires intercos | 95 | | | 345 | | -440 | 0 | 27 | | | 978 | | -1 005 | 0 |
| Coûts directs | -2 804 | -4 777 | -1 657 | 0 | | 95 | -9 143 | -1 828 | -3 936 | -1 819 | -63 | | 18 | -7 628 |
| Marge sur coûts directs | 764 | 1 829 | 616 | 484 | | -345 | 3 348 | 730 | 1 997 | 1 152 | 985 | | -987 | 3 876 |
| % du chiffre d'affaires | 22,0% | 27,7% | 27,1% | | | | 26,8% | 28,8% | 33,7% | 38,8% | | | | 33,7% |
| Coûts généraux et administratifs | -987 | -1 617 | -570 | -1 478 | | 345 | -4 307 | -764 | -1 545 | -774 | -1 565 | | 986 | -3 662 |
| Résultat opérationnel Courant | -223 | 212 | 46 | -994 | | 0 | -959 | -34 | 452 | 379 | -581 | | -1 | 214 |
| Autres Produits et Charges Opérationnels | -44 | -383 | -107 | -462 | | 0 | -996 | -130 | -126 | -63 | -239 | | 0 | -557 |
| Résultat opérationnel Net | -267 | -171 | -61 | -1 456 | | 0 | -1 955 | -164 | 326 | 316 | -819 | | -1 | -343 |
| Coût de l'endettement financier net | -37 | -88 | -35 | -12 | | 0 | -172 | -10 | -54 | -27 | -14 | | -5 | -109 |
| Autres charges et produits financiers | -59 | -6 | 0 | 11 | | 0 | -55 | 0 | 19 | 10 | -7 | | 6 | 28 |
| Résultat courant avant impôt | -363 | -265 | -97 | -1 457 | | 0 | -2 182 | -174 | 292 | 298 | -840 | | 0 | -424 |
| Impôts sur les bénéfices | -22 | -201 | -57 | 84 | | 0 | -196 | 19 | 88 | 44 | | | 0 | 150 |
| Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées | -385 | -466 | -153 | -1 373 | | 0 | -2 377 | -155 | 380 | 342 | -840 | | 0 | -274 |
| Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 | 0 |
| Résultat net | -385 | -466 | -153 | -1 373 | | 0 | -2 377 | -155 | 380 | 342 | -840 | | 0 | -274 |

1.4. Résultat Opérationnel Courant

Le résultat opérationnel courant est de - 0,9 million d'euros sur le premier semestre de l'exercice 2017-2018. Il était de + 0,2 million d'euros lors du premier semestre de l'exercice 2016-2017 et - 1,3 millions d'euros pour l'exercice 2016-2017.



1 . 5. Résultat Net

Le résultat net part du Groupe du premier semestre de l'exercice 2017/2018 est une perte de - 2,08 millions d'euros contre une perte de - 0,57 million d'euros lors de la même période de l'exercice précédent.

1 . 6. Situation Financière

Les capitaux propres part du Groupe au 30 septembre 2017 s'élèvent, après prise en compte du résultat de l'exercice, à - 7,1 millions d'euros, contre - 6,2 millions d'euros au 31 mars 2017. L'endettement net du Groupe s'élève à 13,9 millions d'euros et les liquidités à 1,3 million d'euros. A l'issue de l'opération des BSA Gratuits distribués lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, 18 981 228 BSA, soit 83,39 % du total maximum potentiel, ont été exercés entraînant la création de 18 981 228 actions nouvelles pour un montant brut de souscription de 1 138 873,68 euros.

Au 18 décembre 2017, 230 ORNANE ont été converties (soit 70 restantes) et ont donné lieu à la création de 21 525 227 actions nouvelles (un tableau de suivi est mis en ligne sur le site geci.net). A fin novembre 2017, 403 064 « BSAR » A ont été exercés, donnant lieu à la création de 100 766 actions nouvelles. Les « BSAR A » sont cotés sur Euronext. Le cours est de 0,007 euro le 14 décembre 2017.

1 . 7. Perspectives

Le Groupe ne communique pas sur des données chiffrées mais donne des informations sur les tendances reposant sur les appréciations et les décisions du Groupe, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur.

Le Groupe entend renforcer ses positions sur les marchés à forte valeur ajoutée, en axant tous ses efforts sur la montée en gamme qualitative de ses offres et l'accroissement de ses référencements.

Pour accompagner sa croissance, le Groupe reste à l'écoute des opportunités de développement issues de la révolution numérique dans les domaines de l'ingénierie, des télécoms et de l'informatique.

La mise en place du financement à moyen terme décidée par l'Assemblée générale du 28 juillet 2017 devrait lui permettre de renforcer sa situation financière.

1.8. Principaux risques et principales incertitudes

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe « Facteurs de risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2017 et appellent les mises à jour suivantes :

1.8.a. Risques financiers

I. Risques de taux

Le risque de taux porte uniquement sur l'endettement financier du Groupe. La situation au 30 septembre 2017 est décrite dans le tableau qui suit:

| Milliers d'euros au 30 Septembre 2017 | Moins d'1 an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total | Taux |
|--|--------------|--------------|---------------|---------------|--|
| Comptes-courants actionnaires | | 1 535 | | 1 535 | Fixe à 1,78 % |
| Autres dettes financières | | 403 | | 403 | Fixe à taux divers |
| Crédit Vendeur | | 700 | | 700 | taux fixe de 4% pour 0,3 M€, et le reste pas d'intérêt |
| ORNANE | 1 869 | | | 1 869 | Aucun |
| Dérivé incorporé adossé à l'ORNANE | | 131 | | 131 | Aucun |
| Option de rachat de titres "Put" | | 2 750 | | 2 750 | Aucun |
| Dettes bancaires | 1 060 | 2 693 | | 3 753 | Fixe à taux divers |
| Mobilisation CIR | 181 | | | 181 | Variable Euribor 3 M+ 1,4% |
| Découverts et autres Intérêts courus sur emprunt | 1 054 | | | 1 054 | Variable |
| Avances reçues du Factor | 2 778 | | | 2 778 | Variable |
| Total dettes financières | 6 942 | 8 212 | - | 15 153 | |

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 30 septembre 2017, d'un montant de 1,5 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courant consenti par XLP Holding à la Société est de 1,78 % l'an.

Les dettes diverses actionnaires concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arriveront à échéance à la fin de l'année civile, il est envisagé de demander le report des remboursements.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'ORNANE est comptabilisée en distinguant une dette financière au coût amorti et un composant dérivé évalué à la juste valeur en résultat.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,6 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 8 échéances trimestrielles).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,9 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 46 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,08 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 16 mensualités).

Un emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 2,1 millions d'euros) au taux de 3,68% a également été comptabilisé au 30 septembre 2017. Le nombre restant de mensualités est de 45, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 (Remboursement initialement estimé à décembre 2016). Un protocole a été signé en décembre 2016, pour un étalement à concurrence de 44 000 euros mensuels jusqu'à épuration de la dette. Le capital restant dû global est de 0,18 million d'euros. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 million d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,05 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 euros, sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 14 mensualités).

Un contrat de « factoring » a été mis en place avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « Eolen », « Eolen Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis », « Alliance Services Plus », et « ETUD Integral ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30 soit un taux de 1,30 % à ce

jour. Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,28 % avec un seuil minimum annuel Groupe à 58 K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2017, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.11. Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

| Milliers d'euros au 30 septembre 2017 | Montant |
|---------------------------------------|---------|
| Passifs financiers | 15 153 |
| Actifs financiers * | - 1 250 |
| Position nette avant gestion | 13 903 |
| Hors bilan | - |
| Position nette après gestion | 13 903 |

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 40 K€ par an.

En conclusion, GECI International estime être peu exposée au risque de taux.

II. Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse du risque de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada).
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd);
- le Résultat net des filiales étrangères.

III. Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

| 30/09/2017 | Courant | Non Courant | Total |
|---------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Compte-Courant actionnaires | | 1 535 | 1 535 |
| Emprunt bancaires | 1 241 | 2 693 | 3 933 |
| Autres dettes financières | 2 000 | 3 853 | 5 853 |
| Avances perçues du Factor | 2 778 | | 2 778 |
| Dettes de crédit-bail et autres | 1 054 | | 1 054 |
| Dettes Financières | 7 073 | 8 081 | 15 153 |
| Disponibilités | -1 250 | | -1 250 |
| Endettement net | 5 822 | 8 081 | 13 903 |

Les dettes financières du Groupe à la date du 30 septembre 2017, s'établissent à 15,2 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,17 million d'euros. La majeure partie des dettes financières est liée aux sociétés Eolen.

| 30/09/2017 | Courant | Non Courant | Total |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes Financières | 7 073 | 8 081 | 15 153 |
| Fournisseurs | 3 741 | | 3 741 |
| Provisions | 1 139 | 4 860 | 5 999 |
| Impôts différés Passif | | 957 | 957 |
| Dettes Sociales | 3 554 | | 3 554 |
| Dettes Fiscales | 12 949 | | 12 949 |
| Produits Constatés d'Avances | 488 | | 488 |
| Autres | 524 | 429 | 953 |
| Autres Dettes | 22 395 | 6 246 | 28 641 |
| Total Dettes | 29 468 | 14 327 | 43 794 |
| Disponibilités | -1 250 | | -1 250 |
| Endettement net | 28 217 | 14 327 | 42 544 |

Les provisions concernent essentiellement des provisions pour risques liés aux divers contrôles fiscaux, et des litiges prud'homaux. Les dettes fiscales concernent surtout de la TVA.

Comme indiqué en note 3.2 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation », l'opération financière (ORNANE), accompagnée d'autres financements (apports en compte courant), devrait permettre à la Société de faire face à ses obligations financières

pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment le remboursement des dettes bancaires. N'ont pas été pris en compte dans le plan de trésorerie, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts, tout en mettant les moyens suffisants pour dynamiser son chiffre d'affaires.

IV. Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

| | En k€ | | | | | Mars.17 |
|--|---------------|---------------|----------|----------|---------------------------|---------------|
| | Total | N+1 | N+2 | N+3 | Sept.17 N+4 et au-delà | |
| Avance remboursable Région Lorraine (b) | 17 200 | 17 200 | | | | 17 200 |
| Garantie à première demande Locaux Kléber (a) | 172 | 172 | | | | 172 |
| Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e) | 871 | 871 | | | | 871 |
| Garantie sur emprunts bancaires (f) | 2 950 | 800 | | | 2 150 | 2 950 |
| Engagements hors bilan | 21 193 | 19 043 | 0 | 0 | 2 150 | 21 193 |

a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS. La société va quitter les locaux à la fin du mois de décembre 2017, cette garantie sera débloquée dès le début de l'année 2018.

b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding (ex-GTH) en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

f) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 2,017 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,13 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012 et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

V. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition au risque de crédit. Des évaluations du profil de risque sont établies pour les clients dont l'encours dépasse un certain montant établi via le contrat d'affacturage.

Le risque de défaillance de ses clients est quant à lui limité compte tenu de la qualité de son portefeuille constitué, pour les premiers d'entre eux, par de grands groupes industriels mondiaux.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement. Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non-recouvrabilité en fonction du retard constaté et en fonction du profil du client.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

VI. Risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe a exposé les risques liés aux instruments financiers dans le prospectus visé par l'AMF sous le numéro 17-311 le 30 juin 2017 (« 2 Facteurs Risques » page 37).

1 . 8 . b. Risques liés à l'activité de la Société

I. Risques liés au marché et à la concurrence

Le marché dans lequel évolue le Pôle Ingénierie est très concurrentiel, notamment dans les principaux pays où le Groupe est présent.

Ce marché se concentre de plus en plus, avec de moins en moins d'acteurs, et le référencement devient une étape obligée pour collaborer avec les grands groupes industriels.

Cette concurrence entre les acteurs pourrait entraîner une baisse des prix et des marges des prestations de la Société et par conséquent de ses bénéfices.

Pour faire face à cette concurrence, GECI International se spécialise sur des niches où ses compétences sont reconnues (notamment les métiers de la structure et l'intégration de systèmes), élargit sa gamme de services à forte valeur ajoutée, et améliore sa compétitivité en travaillant sur des alliances commerciales et/ou capitalistiques.

Le Groupe a souhaité conserver l'ADN des sociétés acquises : « EOLEN » et « ETUD Integral ». Ces marques ont acquis au cours des dernières années une solide reconnaissance dans leur « savoir-faire » respectif. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de clients récurrents dont la majorité sont des acteurs majeurs des marchés ciblés par le Groupe. Cette présence et l'expérience acquise sont des atouts indéniables pour le Groupe. Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le Groupe déploie un effort important d'une part, dans des programmes R&D (avec la solution HPC) et d'autre part, dans la recherche de partenariats technologiques grâce à une veille permanente. Le risque porte donc principalement sur une baisse cyclique du chiffre d'affaires d'une technologie arrivant à maturité, mais celle-ci peut être limitée par l'arrivée de nouvelles technologies. Les ESN (Entreprises des Services du Numérique) concurrentes sont soumises aux mêmes problématiques.

Dans le domaine de l'automobile, les grands acteurs font de plus en plus appel à des sous-traitants. En la matière, la filiale ETUD Integral bénéficie d'une reconnaissance au fil des années de son savoir faire et s'appuie sur une structure et une organisation, qui permet une réactivité et une adaptabilité, que n'offrent pas ses concurrents.

II. Risques associés au développement international

GECI International intervient sur la scène internationale depuis plus de 25 ans. Le Groupe a développé un grand savoir-faire, en particulier dans sa capacité à conduire et réaliser des projets mobilisant en cas de besoin ses différents bureaux en parallèle. Le développement de l'international est une option importante dans le redéploiement stratégique du Groupe, notamment en Afrique du Sud. Depuis l'acquisition du « Groupe EOLEN », le Groupe a étoffé son implantation grâce à la filiale établie au Brésil (AS+ Do Brasil), dont l'activité est bien implantée depuis près d'une dizaine d'années.

Le Groupe pourrait se trouver confronté à des risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles, par les autorités de contrôle, des restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, la difficulté à gérer des opérations à l'étranger, les différences de standards technologiques entre les pays, les lois et les pratiques

en matière sociale de certains pays, les délais dans les conditions de paiement, les problèmes d'encaissement, les instabilités politiques, les réductions saisonnières d'activité et l'imposition d'éventuels impôts et taxes non prévus. Ces facteurs de risque pourraient avoir un effet négatif sur les opérations internationales du Groupe et donc sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. Aujourd'hui, le Brésil est dans une situation économique incertaine, mais l'ancrage de l'activité brésilienne du Groupe au sein de ses donneurs d'ordre, amoindrit le risque.

III. Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe est aujourd'hui axée sur l'accroissement de sa clientèle et la montée en gamme qualitative de ses offres. Cette stratégie de développement devrait donner au Groupe une diversification beaucoup plus importante de sa clientèle.

Par ailleurs, le Groupe détient un savoir faire et des relations privilégiées auprès des prescripteurs majeurs, pour entretenir une identité forte des marques « EOLEN » et « ETUD Integral ». Cela permet de développer de nouveaux référencements tout en renforçant ses positions auprès de ses clients historiques. Le risque est donc assez restreint.

IV. Risques liés aux fournisseurs ou aux technologies utilisées

De façon générale, les technologies externes utilisées par le Groupe sont principalement des logiciels de conception, design, maillage et calcul de structures. Le Groupe est attentif aux évolutions technologiques et fait une veille stratégique sur des start-up qui pourraient jouer un rôle dans ces domaines. Le Groupe s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans ses secteurs d'intervention et correspondant aux besoins exprimés par ses clients. Le Groupe à ce jour, n'est pas exposé à un risque immédiat ou à moyen terme.

V. Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Ces risques concernent les contrats au forfait, notamment dans le conseil et le service en haute technologie. En effet, le fournisseur s'engage sur la réalisation d'une prestation correspondant au cahier des charges initial émis par le client, et ce dans des délais et pour une somme forfaitaire négociée lors de la signature du contrat.

La gestion des risques sur contrat repose sur un management de programmes qui intègre des prévisions régulières, une re-planification des ressources hebdomadaires et une distinction précise des réalisations qui relèvent soit du cahier des charges initial, soit de travaux complémentaires hors forfait facturables séparément.

Des clients historiques peuvent exiger la mise en place de tels contrats. Si tel est le cas, le Groupe s'assure que le forfait recouvre les dépenses qui devraient être engagées, que le projet est faisable dans les temps impartis en tenant compte des aléas éventuels. Les contrats en Afrique du Sud s'inscrivent dans ce cas.

Les activités portées par le « Groupe EOLEN » sont moins exposées à ce risque : seule la solution HPC est proposée en contrat au forfait, les autres activités étant principalement de l'Assistance Technique (contrats en Régie). Concernant la filiale « ETUD Integral », la gestion de projets concerne moins de 50% de son activité à ce jour.

De façon générale, le Groupe est attentif aux propositions commerciales ainsi qu'à leur suivi dès le moment où les projets sont gagnés. Le Groupe multiplie en outre la sensibilisation des acteurs sur le bon contrôle des projets.

VI. Risque de prix

Le risque de prix est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des matières premières et autres actifs. De par son activité, le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque malgré l'élargissement de ses activités.

VII. Risques en cas de croissance externe

La Société a réalisé plusieurs opérations de croissance externe significatives ces dernières années.

Ces expériences passées démontrent qu'il n'est pas exclu que le Groupe puisse connaître dans le futur, des difficultés d'intégration des sociétés nouvellement acquises. Ces risques sont notamment liés aux coûts cachés : litiges non identifiés, engagement hors bilan divers, fuites de cerveaux. Ces risques peuvent être liés également à des efforts importants de financement si la société intégrée est en difficulté financière. Néanmoins, ces risques sont souvent identifiés au cas par cas selon la situation financière de la société intégrée. Le Groupe se fait souvent accompagner dans l'analyse des données opérationnelles, juridiques et financières, pour limiter les imprévus.

Les risques liés à l'acquisition du « Groupe EOLEN », portent principalement sur la baisse du chiffre d'affaires, les litiges minorés (prud'hommes, contrôles fiscaux), ainsi que la trésorerie. Ces risques ont pu être gérés, notamment grâce au renforcement de l'équipe commerciale, l'assistance par des conseils sur les différents litiges, l'optimisation des coûts de frais généraux et l'obtention d'une franchise de remboursement des emprunts d'une année permettant à la trésorerie du Groupe de retrouver sa situation normale.

Concernant l'acquisition de la société « ETUD Integral », les risques ont été identifiés également, tel que le référencement auprès des clients grands comptes, problèmes de trésorerie, départ des personnes clefs. Plusieurs actions sont en cours pour limiter ces risques, et redonner un dynamisme à la société.

Le Groupe poursuit sa stratégie de partenariats ou alliances capitalistiques afin de trouver des synergies avec ses nouvelles activités et/ou consolider ses positions sur des marchés cibles.

1.8.c. Risques juridiques

I. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur.

II. Faits exceptionnels et litiges

Le détail des litiges est exposé dans le rapport financier annuel de l'exercice clos au 31 mars 2017 (paragraphe 2.4.3 « Risques juridiques »), seuls les événements nouveaux sont repris ci-après.

Litige Région Lorraine

La région Lorraine a accordé, dans le cadre de l'implantation de la société Sky Aircraft et le développement du programme Skylander, à la société Sky Aircraft des aides : 9,1 millions d'euros au titre de l'implantation en région Lorraine, remboursable dans le cas où la société Sky Aircraft quitterait la région ; 7,1 millions d'euros au titre de l'industrialisation, remboursable dès la vente du premier avion ; 5 millions d'euros au titre d'une avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet. Dans le cadre des accords conclus avec le Conseil Régional de Lorraine, des engagements de remboursement avaient été donnés par GECE International pour ces 3 avances et par GECE Aviation pour la seule avance de 9,1 millions d'euros.

En décembre 2012 et en janvier 2013, le payeur général de Lorraine a appelé en garantie GECE International pour le remboursement des 3 avances et GECE Aviation pour le remboursement de l'avance de 9,1 millions d'euros. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe. La Société a contesté ces saisies car elle estime ne pas avoir donné de réelle garantie de caution, en cas de défaillance de ses filiales.

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Ingénierie à Alten en février 2014, il a été conclu un accord avec la Région Lorraine, décidant du paiement de 4 millions d'euros à la Région

Lorraine, en contrepartie de la mainlevée des différentes procédures d'exécution forcées, sans reconnaissance du principe de la créance de la Région. Le contentieux sur le fond, devant le tribunal de grande instance de Metz, initié par la Société, permettant de déterminer si la Région Lorraine est légitime à appeler la Société en garantie se poursuit. La procédure en est au stade de la mise en état. A l'audience de la mise en état du 27 juin 2017, la Société dépose des conclusions d'incident pour soutenir la communication forcée de la part du Conseil Régional Grand Est (anciennement Région Lorraine) des informations dont elle a déjà sollicité la communication, avec une sommation de communiquer.

Cette affaire revient à l'audience du 19 décembre 2017 pour les conclusions d'incident en défense et le 16 janvier 2018 pour les plaidoiries sur incident. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, du fait notamment que les conditions de remboursement des deux premières avances ne sont pas réunies et que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECL Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

La procédure devant le juge-commissaire à la liquidation de la société Sky Aircraft du tribunal de commerce de Briey n'a pas connu d'évolution au cours de l'exercice puisque le juge commissaire a prononcé un sursis à statuer.

Litiges avec le Cédant du groupe Eolen et son représentant M. Leblanc

De l'acquisition du « Groupe EOLEN » sont nés des litiges avec le cédant et l'ancien mandataire social M Leblanc. Suite à son licenciement pour faute lourde, M. Leblanc a saisi le conseil des prud'hommes avec une demande de 2 millions d'euros. Par jugement en date du 30 juin 2017, la société ALTONA International a été condamnée à verser à M. Leblanc la somme totale de 0,05 million d'euros.

M Leblanc a interjeté appel le 25 juillet 2017 et a signifié ses conclusions le 24 octobre 2017, le montant total de ses demandes s'élève à la somme de 1,9 million d'euros, la Société doit conclure en réponse pour le 24 décembre 2017.

Cette somme n'a pas été provisionnée dans les comptes.

En première instance, M. Leblanc et sa société civile Anthéa ont formulé, devant le tribunal de commerce de Paris, à titre principal des demandes de nullité de l'accord de cession de la société « Groupe EOLEN » ainsi que de dommage-intérêts et, à titre subsidiaire, des demandes d'exécution forcée des accords de cession. Les sociétés GECL International, ALTONA

International et « Groupe EOLEN » ont contesté et formulé des demandes de dommages-intérêts. Par jugement en date du 25 novembre 2016, le tribunal a débouté les parties de l'intégralité de leurs demandes, fins et conclusions.

Il a été interjeté appel de cette décision, la procédure est actuellement en cours devant la cour d'appel de Paris, la clôture sera prononcée le 20 février 2018 et les plaidoiries sont prévues au 8 mars 2018.

M. Leblanc et sa société civile Anthéa ont formulé une requête en omission de statuer relative à ce jugement. Par jugement en date du 23 juin 2017, le tribunal a modifié la page 13 §8 du jugement du 25 novembre 2016 en remplaçant les termes « pour les bons de souscription d'actions » par les mots « pour le rachat de la participation d'Anthéa dans ALTONA International ». Le tribunal a considéré qu'il avait omis de se prononcer sur les demandes subsidiaires d'Anthéa et M. Leblanc, et a purgé cette omission en les déboutant.

Les sociétés GECl International, ALTONA International et « Groupe EOLEN » ont interjeté appel du jugement rectificatif, elles ont déposé leurs premières conclusions le 31 octobre 2017, la société Anthéa et M. Leblanc devront répondre dans un délai de deux mois. A ce jour, le calendrier de procédure n'a pas été fixé.

Par ailleurs, la société ALTONA International a assigné, en décembre 2016, devant le tribunal de commerce de Paris, la société Anthéa afin notamment de dire et juger irrégulière et de nul effet toute levée d'option de rachat des 20% détenus par la société Anthéa au sein de la société ALTONA International avant le 1er janvier 2017.

Le tribunal de commerce de Paris a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision d'appel, lors de l'audience du 13 octobre 2017, le tribunal a prononcé la radiation du rôle de l'affaire.

En janvier 2017, la société Anthéa a cru pouvoir assigner en référé, devant le tribunal de commerce de Nanterre, la Société GECl International afin de notamment condamner celle-ci à verser sous astreinte entre les mains de la société Anthéa la somme de 3 millions d'euros à titre de provision en paiement du prix des titres détenus par Anthéa dans ALTONA International. L'ordonnance de référé 5 mai 2017, a débouté la société Anthéa de l'intégralité de ses demandes, fins et conclusions. Celle-ci a interjeté appel ; l'affaire en est au stade de la mise en état.

M. Leblanc et sa société civile Anthéa ont également effectué un séquestre des titres détenus par la société ALTONA International supposément pour sécuriser la propriété de « Groupe EOLEN ». Ce séquestre a été contesté par la Société GECl International et la société ALTONA

International devant la cour d'appel de Paris, laquelle l'a confirmé par un arrêt du 28 septembre 2017.

M. Leblanc et sa société civile Anthéa ont initié une citation directe, presque six mois après les supposés faits et postérieurement à la décision du Président du tribunal de commerce rétractant ses saisies, contre la Société, son dirigeant et la société ALTONA International. Les demandeurs formulent un préjudice moral allégué d'1 million d'euros et 10.000 euros au titre de l'article 475-1 CPP. M. Leblanc a refusé de communiquer certaines des pièces sur lesquelles il se fonderait. Une première audience a eu lieu le 4 septembre 2017, un renvoi a été prononcé au 16 janvier 2018.

La Société GECI International a également fait délivrer une citation directe pour le 6 mars 2018 et formule une demande de dommages intérêts.

Autres litiges :

Dans la continuité du litige avec le cédant de la société « Groupe EOLEN », la Société a assigné les commissaires aux comptes historiques (ie avant l'acquisition des sociétés EOLEN par le Groupe GECI International) de la SAS « Groupe EOLEN » et de ses filiales dans le cadre de la certification des comptes clos au 31 décembre 2014. Pour l'heure, il est demandé au tribunal de condamner in solidum les défendeurs au paiement de la somme de 1,7 millions d'euros, sauf à parfaire au profit des sociétés GECI International et ALTONA International et la somme de 15 millions d'euros, sauf à parfaire, au bénéfice de la SAS « Groupe EOLEN ». L'affaire en est au stade de la mise en état.

La Société, et les sociétés ALTONA International et « Groupe EOLEN » ont aussi assigné lesdits commissaires aux comptes en relèvement judiciaire. Ce dossier est en cours et a été renvoyé à l'audience de mise en état du 5 février 2018 pour les conclusions de la Société en réponse.

Par ailleurs, la Société a été assignée, devant le tribunal de grande instance de Paris, par 13 demandeurs, personnes physiques, pour de supposées informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme Skylander. Ils sollicitent la condamnation de la société GECI International à la somme totale de 1,67 millions d'euros exigeant ainsi une indemnisation à hauteur de 100% de leur perte alléguée.

Les demandeurs qui agissent en responsabilité se fondent notamment sur les dispositions de deux textes, les articles L.465-1 du Code Monétaire et Financier (l'article L.465-1 du CMF actuel vise l'information privilégiée et non l'information fausse et trompeuse) et L.632-1 du Règlement général de l'AMF, qui ont, tous les deux, été abrogés. Etant donné ces erreurs, la jurisprudence,

l'absence de pièces et le calendrier de mise en état, aucune provision n'a été prise. L'affaire en est au stade de la mise en état et a fait l'objet d'un renvoi au 31 janvier 2018.

Sur les litiges prud'hommes concernant les sociétés du « Groupe EOLEN », une quinzaine de litiges sont en cours : deux nouveaux sont en attente d'audience de conciliation pour un total de demande de 0,15 million d'euros pour des provisions de 0,03 million d'euros. Pour ce qui concerne les autres dossiers, dont la majorité sont antérieurs à l'acquisition : sept dossiers sont en attente de jugement, prévus entre les mois d'octobre 2017 et avril 2018, et pour un total de demandes de 0,6 million d'euros et des provisions à hauteur de 0,24 million d'euros ; un dossier s'est soldé par une conciliation intervenue en audience de jugement à hauteur de 0,01 million pour une demande initiale de 0,03 million d'euros ; deux dossiers ont été jugés et font l'objet d'une condamnation définitive, pour un montant total de 0,07 million d'euros ; et enfin, cinq dossiers sont au stade de la cour d'appel avec des plaidoiries prévues pour 2018.

Sur la société GECI International, deux litiges prud'hommes sont en cours : un ancien dossier subsiste, suite à une décision en première instance qui déboutait son dépositaire de l'intégralité de ses demandes (0,7 million d'euros), la procédure d'appel est renvoyée en 2018 ; l'autre dossier, avec une saisine récente, sera jugé en juillet 2018.

Un litige sur l'Earn-out sur la société Amundis a été également provisionné pour 0,23 million d'euros. En 2011, un cédant de ladite société a demandé au tribunal de commerce de Paris de condamner la société « Groupe EOLEN » au versement d'une provision de 0,1 million d'euros au titre de complément de prix et de désigner un expert aux fins de déterminer au regard du contrat le montant d'un éventuel complément de prix. Le tribunal de commerce de Paris a désigné un expert et déclaré irrecevable la demande de provision. L'expertise est actuellement en cours.

Une provision fournisseur de 0,7 million d'euros vise plusieurs procédures de prestataires du « Groupe EOLEN » antérieurs à l'acquisition par GECI International.

Concernant une demande de 0,2 million d'euros, un jugement de première instance du tribunal de commerce de Nanterre du 16 février 2017 a condamné la société EOLEN Finance à un montant de moins de 0,02 million d'euros. La décision n'a pas été notifiée par le demandeur.

Concernant une deuxième procédure avec le même prestataire, devant la cour d'appel de Versailles, la société estime le risque à environ 0,06 million d'euros. Les plaidoiries ont eu lieu le 27 octobre 2017, le délibéré sera rendu le 18 janvier 2018. Une provision de 0,13 million d'euros a été comptabilisée.

Concernant une troisième procédure, devant le tribunal de commerce de Nanterre, les fournisseurs formulent des demandes à hauteur de 0,4 million d'euros au titre de factures et 0,05 million d'euros au titre de l'article 700. Les factures ont été contestées suite à la cession, le nouveau mandataire s'étonnant que des prestations au cédant aient été facturées à la société cédée. Par décision en date du 14 juin 2017, le tribunal de commerce de Nanterre a condamné la Société, solidairement avec les sociétés ALTONA International et « Groupe EOLEN », à la somme de 0,35 million d'euros, décision dont la Société a interjeté appel. La facture a été enregistrée dans les comptes. La décision étant exécutoire, le montant intégral de la condamnation a été payée et la Société a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Versailles.

Un établissement bancaire a donné assignation en janvier 2017 à la société « Groupe EOLEN ». Il demande la condamnation à la somme de 0,98 million d'euros du fait du retrait d'une autorisation de découvert, celui-ci figurant déjà dans les comptes publiés. Le demandeur n'ayant pas communiqué ses pièces, l'affaire vient de faire l'objet d'un renvoi au 31 janvier 2018 pour la régularisation des conclusions de « Groupe EOLEN ». Aucune mesure d'exécution ni garanties n'ont été mises en œuvre. La société « Groupe EOLEN » a notamment demandé au tribunal notamment de débouter la banque, et a formulé une demande de dommages-intérêts à hauteur de 6 millions d'euros, sauf à parfaire.

Un concurrent de la Société avec lequel un rapprochement avait été envisagé l'a assigné en rupture abusive de pourparlers et sollicite sa condamnation à 0,2 million d'euros, la procédure est actuellement en cours, la Société doit déposer ses premières conclusions en défense le 21 décembre 2017.

Un prestataire a assigné la société « Groupe EOLEN » en paiement d'une somme de 0,01 million d'euros, la société n'a pas procédé au paiement car elle considère que cette somme n'est pas due car les prestations n'ont pas convenablement été effectuées. Cette facture a été enregistrée en comptabilité.

Un contrôle URSSAF sur la société EOLEN et la société EOLEN Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 million d'euros a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'EOLEN Finance pour 1,4 millions d'euros, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour suite à cette contestation. Les CIR 2013-2015 font l'objet également de vérification pour la même entité. L'administration fiscale a demandé l'avis de l'expert du Ministère de la Recherche,

qui a demandé des informations complémentaires. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015. Le contrôle se poursuit et porte sur les CIR des exercices 2011 à 2014. Sur les 4,2 millions de CIR générés au cours de ces exercices, seules les conclusions du contrôle ont été rendues pour le CIR 2011.

Le redressement, que le Groupe a d'ores et déjà contesté, s'élève à 15K€ pour un CIR total généré en 2011 de 1,5 millions d'euros. L'administration fiscale a demandé l'avis de l'expert du Ministère de la Recherche, qui a demandé des informations complémentaires. D'autres vérifications sont en cours sur d'autres entités, comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

| Litiges en M€ | | Entités | Notification (Risque maximal) | Provisions | Risque Potentiel complémentaire |
|--------------------|-----------|-------------------------|--|------------|---------------------------------|
| URSSAF | 2009-2011 | Eolen | 0,26 | 0,16 | 0 |
| URSSAF | 2010 | Eolen Finance | 0,09 | 0,07 | 0 |
| Taxes sur Salaires | 2015 | Groupe Eolen | 0,3 | 0,3 | 0 |
| CIR | 2014-2015 | Groupe Eolen | CIR 2014-2015 en cours de contrôle pour une valeur de 0,3M€, dont 0,05M€ a été encaissé | 0 | 0 |
| CIR | 2009-2015 | Eolen Finance | CIR 2009-2012, notifié pour 1,38 M€. CIR 2013-2015, en cours de contrôle pour une valeur de 1,2M€, dont 0,6M€ encaissés | 1,38 | 0 |
| CIR | 2011-2014 | Alliances Services Plus | CIR 2011 pour 1,5M€, notifié pour 15K€, CIR 2012 pour 1,0M€, notifié pour 0,9M€ Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 1,7 M€, et encaissés en totalité | 0,9 | 0 |
| CIR | 2012-2013 | Amundis | CIR 2012 pour 0,42M€, notifié pour 0,42M€ CIR 2013 pour 0,27M€ notifié et encaissé en totalité avec une majoration de 0,1M€ | 0,7 | 0,1 |
| CIR | 2013-2015 | Eolen | CIR 2013-2015 en cours de contrôle pour une valeur de 0,3M€, dont 0,05M€ a été encaissé | 0 | 0 |
| CIR | 2013-2014 | Eolen Energie | CIR 2013-2014 en cours de contrôle, pour une valeur de 0,2M€, entièrement encaissés | 0 | 0 |

1.8.d. Risques liés à l'organisation de la Société

I. Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

Si le Groupe venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque a été largement atténué par l'organisation de la Société et sa structure de management qui avaient été considérablement renforcées au cours des précédents exercices, ainsi que par l'importance des effectifs, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

Le Groupe a su s'entourer au fil des années de collaborateurs et de dirigeants, dont la compétence managériale et technique est reconnue par les clients de premier plan. Elle a ainsi développé un réseau étendu dans son secteur d'activité, qui lui permet de réagir rapidement en cas de départ d'hommes clés.

Une analyse approfondie est apportée lors des rapprochements capitalistiques. L'identification des personnes clés est primordiale, et l'analyse du contrôle interne permet d'accélérer cette identification et de dégager ainsi des risques éventuels et d'apporter des solutions.

Certains postes ont dû être externalisés pour des soucis de coûts. Cette stratégie n'a pas altéré la qualité de ses services.

II. Risques lié à l'environnement

Les activités d'ingénierie du Groupe n'entraînent pas de risque significatif pour l'environnement. Plus spécifiquement, le Groupe étend progressivement l'utilisation de technologies informatiques collaboratives propres à faciliter la collaboration à distance et à limiter les déplacements. L'environnement fait partie des sujets sur lesquels le Groupe entend axer ses efforts de développement futur.

II. Etats Financiers semestriels Consolidés

2.1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

| | en k€ | Notes | Avril.17-Sept.17 6 mois | Avril.16-Sept.16 6 mois | Avril.16-Mars.17 12 mois |
|--|-------|-------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Chiffre d'affaires | | 4.1 | 12 491 | 11 504 | 24 276 |
| Autres Produits courants | | | 0 | 0 | 48 |
| Coûts directs | | | -9 143 | -7 628 | -17 308 |
| Marge sur coûts directs | | | 3 348 | 3 876 | 7 016 |
| % du chiffre d'affaires | | | 26,80% | 33,69% | 28,90% |
| Coûts généraux et administratifs | | | -4 307 | -3 662 | -8 294 |
| Résultat opérationnel Courant | | | -959 | 214 | -1 278 |
| Autres Produits et Charges Opérationnels | | 4.2 | -996 | -557 | -4 402 |
| Résultat opérationnel Net | | | -1 955 | -343 | -5 680 |
| Coût de l'endettement financier net | | | -172 | -109 | -263 |
| Autres charges et produits financiers | | | -55 | 28 | -66 |
| Résultat courant avant impôt | | | -2 182 | -424 | -6 010 |
| Impôts sur les bénéfices | | | -196 | 150 | -376 |
| Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées | | | -2 377 | -274 | -6 385 |
| Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées | | | 0 | 0 | 0 |
| Résultat net | | | -2 377 | -274 | -6 385 |
| <i>Attribuable aux propriétaires de la société mère</i> | | | -2 073 | -568 | -5 755 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | | -305 | 294 | -630 |
| (en euros par action) | | | Avril.17-Sept.17 6 mois | Avril.16-Sept.16 6 mois | Avril.16-Mars.17 12 mois |
| Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base | | | 77 958 475 | 62 278 226 | 66 513 110 |
| Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué | | | 78 091 808 | 62 345 259 | 66 652 288 |
| Résultat net de base par action | | | -0,030 | -0,004 | -0,096 |
| Résultat net dilué par action | | | -0,030 | -0,004 | -0,096 |
| Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées | | | -0,030 | -0,004 | -0,096 |
| Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées | | | -0,030 | -0,004 | -0,096 |



Le résultat net de ce premier semestre intègre des provisions pour risques concernant des contrôles fiscaux des sociétés EOLEN (0,35 million d'euros), une dépréciation du goodwill de la société ETUD Integral (0,1 million d'euros), une provision sur les comptes de la filiale brésilienne (0,15 million d'euros) et une provision de la relation clientèle pour 0,3 million d'euros (ligne « Autres produits et charges opérationnels »). A noter également, un réajustement des impôts différés activés pour – 0,26 million d'euros.

2 . 2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

| | en k€ | Notes | Avril.17-Sept.17 6 mois | Avril.16-Sept.16 6 mois | Avril.16-Mars.17 12 mois |
|---|-------|-------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Résultat de l'exercice | | | -2 377 | -274 | -6 385 |
| <i>Écarts actuariels</i> | | | 0 | | 145 |
| <i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i> | | | -56 | 112 | 153 |
| <i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i> | | | 0 | 0 | -14 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | -56 | 112 | 284 |
| Résultat global total | | | -2 434 | -162 | -6 101 |
| Attribuable aux propriétaires de la société mère | | | -2 108 | -471 | -5 508 |
| Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | | | -325 | 309 | -594 |

La provision concernant les indemnités de fin de carrière au 30 septembre 2017 est issue de la projection réalisée dans le cadre de l'arrêté au 31 mars 2017 ; ainsi, les écarts actuariels ne sont pas calculés à ce stade et le seront à la clôture au 31 mars 2018.



2 . 3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

| | en k€ | Notes | Avril.17-Sept.17 | Avril.16-Mars.17 |
|---|-------|--------|------------------|------------------|
| ACTIF | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 4 . 4 | 10 389 | 10 785 |
| Immobilisations corporelles | | 4 . 4 | 239 | 215 |
| Actifs financiers non courants | | 4 . 5 | 779 | 781 |
| Impôts différés | | 4 . 7 | 563 | 766 |
| Total Actifs non-courants | | | 11 969 | 12 548 |
| Actifs sur contrats en cours | | 3-7-d | 0 | 0 |
| Clients et autres débiteurs | | 4 . 6 | 7 904 | 7 358 |
| Actif d'impôt exigible | | 4 . 7 | 5 552 | 4 856 |
| Autres actifs courants | | 4 . 7 | 10 889 | 12 337 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 4 . 9 | 1 250 | 675 |
| Total Actifs courants | | | 25 595 | 25 226 |
| Total Actif | | | 37 564 | 37 774 |
| PASSIF | | | | |
| Capital | | | 862 | 748 |
| Primes et réserves | | | -5 899 | -1 202 |
| <i>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</i> | | | -2 073 | -5 755 |
| Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère | | | -7 110 | -6 209 |
| Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | | | 880 | 1 219 |
| Total des capitaux propres | | | -6 230 | -4 989 |
| Emprunts et dettes financières | | 4 . 9 | 8 212 | 6 671 |
| Provisions non courantes | | 4 . 8 | 4 860 | 4 536 |
| Impôts différés | | | 957 | 1 041 |
| Autres passifs non courants | | 4 . 10 | 428 | 357 |
| Total Passifs non courants | | | 14 458 | 12 606 |
| Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) | | 4 . 9 | 6 942 | 6 323 |
| Provisions courantes | | 4 . 8 | 1 139 | 836 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 4 . 10 | 3 741 | 4 762 |
| Passif d'impôt exigible | | | 0 | 9 |
| Autres passifs courants | | 4 . 9 | 17 515 | 18 227 |
| Total Passifs courants | | | 29 337 | 30 157 |
| Total des passifs | | | 43 794 | 42 763 |
| Total Passif | | | 37 564 | 37 774 |

2 . 4. Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

| en K€ | Capital et réserves liées | | | | | | Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère | Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|--|---|---------------------------|--------------------------------|--------|---|---|--|
| | Capital | Primes et réserves liées au capital | Reclassement des titres auto-détenus | Réserves de conversion | Autres réserves et résultat | | | | |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2017 | 747 | 55 235 | -104 | 1 251 | -63 338 | -6 208 | 1 220 | -4 989 | |
| <i>Résultat net de la période</i> | | | | | -2 073 | -2 073 | -305 | -2 377 | |
| Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) : | 0 | 0 | 0 | 0 | -36 | -36 | -21 | -56 | |
| <i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| <i>Effet d'impôt</i> | | | | | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| <i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i> | | | | | -36 | -36 | -21 | -56 | |
| Résultat global de la période | 0 | 0 | 0 | 0 | -2 108 | -2 108 | -325 | -2 434 | |
| Augmentation de capital | 115 | 1 063 | | | | 1 178 | | 1 178 | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 0 | 0 | | 0 | |
| Reclassement des actions propres | | | 8 | | | 8 | | 8 | |
| Variation de pourcentage d'intérêt | | | | | 25 | 25 | -24 | 0 | |
| Autres variations | | | | | -4 | -4 | 10 | 5 | |
| Total des transactions avec les actionnaires | 115 | 1 063 | 8 | 0 | 20 | 1 207 | -15 | 1 192 | |
| Capitaux propres au 30 septembre 2017 | 862 | 56 298 | -96 | 1 251 | -65 425 | -7 110 | 880 | -6 230 | |
| Capitaux propres au 1^{er} avril 2016 | 617 | 54 235 | -22 | 1 251 | -57 988 | -1 906 | 1 775 | -132 | |
| <i>Résultat net de la période</i> | | | | | -5 755 | -5 755 | -630 | -6 385 | |
| Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) : | 0 | 0 | 0 | 0 | 247 | 247 | 37 | 284 | |
| <i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | | | 128 | 128 | 17 | 145 | |
| <i>Effet d'impôt</i> | | | | | -9 | -9 | -6 | -14 | |
| <i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i> | | | | | 127 | 127 | 26 | 153 | |
| Résultat global de la période | 0 | 0 | 0 | 0 | -5 508 | -5 508 | -594 | -6 101 | |
| Augmentation de capital | 130 | 1 000 | | | | 1 130 | | 1 130 | |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | 34 | 34 | | 34 | |
| Réduction du Capital | | | | | | 0 | | 0 | |
| Reclassement des actions propres | | | -82 | | | -82 | | -82 | |
| Variation de pourcentage d'intérêt | | | | | 21 | 21 | 43 | 65 | |
| Autres variations | | | | | 102 | 102 | -5 | 97 | |
| Total des transactions avec les actionnaires | 130 | 1 000 | -82 | 0 | 158 | 1 206 | 39 | 1 244 | |
| Capitaux propres au 31 mars 2017 | 747 | 55 235 | -104 | 1 251 | -63 338 | -6 208 | 1 220 | -4 989 | |



2.5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

| En k€ | Avril. 17-Sept. 17 (6 mois) | Avril. 16-Sept. 16 (6 mois) | Avril. 16-Mars. 17 (12 mois) |
|--|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE | | | |
| Résultat net consolidé | -2 377 | -274 | -6 385 |
| + Amortissements et provisions | 1 085 | 394 | 4 315 |
| - Plus et Moins values de cession d'immobilisations | -2 | 0 | 1 |
| - Autres éléments sans incidence de trésorerie | 6 | 40 | 24 |
| - Intérêts payés | 263 | 109 | 263 |
| - Charge d'impôt (yc impôts différés) | 197 | -164 | 376 |
| Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts | -828 | 105 | -1 406 |
| Impôts versés | -86 | -1 | -115 |
| Variation de stocks | 0 | 0 | 0 |
| Variation des créances exploitation | 206 | 370 | -1 136 |
| Variation des dettes exploitation | -1 662 | -197 | 2 239 |
| Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation | -1 456 | 173 | 1 103 |
| FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A) | -2 370 | 277 | -418 |
| Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations | -87 | -91 | -140 |
| <i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles</i> | <i>-60</i> | <i>-91</i> | <i>-183</i> |
| <i>Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| <i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles</i> | <i>-27</i> | <i>0</i> | <i>43</i> |
| <i>Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Developpement Autofinancé | | | |
| Investissements d'exploitations nets | -87 | -91 | -140 |
| Décassements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises) | 0 | -249 | -249 |
| Décassements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières | 0 | -45 | -48 |
| Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées) | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie des activités destinées à être cédées | 0 | 0 | 0 |
| Regroupement d'entreprises (*) | 0 | -70 | 0 |
| Investissements financiers nets | 0 | -365 | -297 |
| FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B) | -87 | -456 | -437 |
| Encaissement net sur augmentation de capital | 1 178 | 254 | 1 130 |
| Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers | 0 | 0 | 0 |
| Augmentation et diminution des actions propres | 8 | -7 | -82 |
| Apports en compte courant | 1 429 | 0 | -56 |
| Variation nette des emprunts | 611 | -189 | -614 |
| <i>Encaissement d'emprunt</i> | <i>3 000</i> | <i>11</i> | <i>354</i> |
| <i>Remboursement d'emprunt</i> | <i>-2 389</i> | <i>-200</i> | <i>-968</i> |
| Intérêts payés | -263 | -109 | -263 |
| FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C) | 2 963 | -51 | 114 |
| Variation des cours des devises | -25 | 103 | 110 |
| VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées | 481 | -128 | -632 |
| Trésorerie d'ouverture | -3 023 | -2 391 | -2 391 |
| Variation de trésorerie | 481 | -128 | -632 |
| Trésorerie de clôture | -2 543 | -2 519 | -3 023 |
| dont disponibilités et quasi disponibilités | 1 250 | 595 | 675 |
| dont avances perçues de la société d'affacturage | -1 015 | -2 127 | -2 566 |
| dont autres (découverts...) | -2 778 | -987 | -1 133 |



Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à - 2,4 millions d'euros. La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est de - 1,5 millions d'euros. Les créances concernent notamment les créances fiscales relatives au CIR (5,6 millions d'euros), et des créances clients nettes (7,9 millions d'euros) qui sont factorisées dans leur majorité. Les dettes concernent des dettes fournisseurs pour 3,7 millions d'euros, et des dettes fiscales et sociales courantes (16,5 millions d'euros).

A – Autres produits et charges non réalisés

| (En milliers d'euros) | Fin Sept 2017 |
|--|---------------|
| Dotations nettes relatives aux amortissements | 458 |
| Dotations nettes relatives aux provisions | 626 |
| (Profits) pertes nets sur cessions d'éléments d'actifs | (2) |
| Charges d'impôt (y compris impôts différés) | 197 |
| Charge d'endettement nets | 263 |
| Autres | 6 |
| Autres produits et charges non réalisés | 1 549 |

A bis – Variation du besoin en fonds de roulement

| (En milliers d'euros) | Fin Sept 2017 | Fin Mars 2017 | Variation |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Diminution (augmentation) des stocks nets | 0 | 0 | 0 |
| Diminution (augmentation) des créances clients | 7 964 | 7 450 | (514) |
| Diminution (augmentation) des autres actifs | 16 364 | 17 082 | 718 |
| Augmentation (diminution) des fournisseurs | 3 741 | 4 762 | (1 021) |
| Augmentation (diminution) des autres passifs | 17 946 | 18 584 | (638) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 46 015 | 47 878 | (1 456) |

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement financier, ressort à - 0,1 million d'euros. Il s'agit de renouvellement de matériels informatiques.

B – Flux de trésorerie liés aux investissements

| (En milliers d'euros) | Fin Sept 2017 | Retraitements | Fin Mars 2017 | Variation |
|--|---------------|---------------|---------------|-------------|
| Acquisitions d'immobilisations selon tableau de variations | 8 220 | | 8 174 | (46) |
| Retraitement Cession / Mise au rebut | | 152 | 148 | (4) |
| Ecart de conversion | | (4) | (14) | (10) |
| Retraitement Avances sur Immobilisations | 27 | 43 | 43 | (27) |
| Goodwill | 8 253 | | 8 253 | 0 |
| <i>Total des acquisitions de la période</i> | <u>16 500</u> | <u>191</u> | <u>16 604</u> | <u>(87)</u> |
| Décalage de décaissement (variations dettes d'immobilisation) | 0 | | 0 | 0 |
| Investissements incorporels et corporels décaissés | 16 500 | | 16 604 | (87) |
| Décaissements nets liés aux acquisitions financières | 0 | 20 | (20) | 0 |
| Trésorerie des sociétés acquises (cédées) durant l'exercice | 0 | 229 | (229) | 0 |
| Décaissements nets liés aux acquisitions immobilisations financières | 0 | (1 087) | 1 087 | 0 |
| Ecart de conversion | 0 | 15 | (15) | 0 |
| Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées) | 0 | | | 0 |
| Variation de périmètre / Regroupement d'entreprises | 0 | | | 0 |
| Investissements financiers nets | 0 | | 823 | 0 |

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à + 3 millions d'euros. Plusieurs augmentations de capital sont intervenues au niveau de la holding à travers (i) l'exercice des BSA gratuits distribués suite à l'AG du 29 mars 2016, (ii) la conversion d'une partie des ORNANE émises le 19 décembre 2016 et le 31 juillet 2017, et (iii) l'exercice des BSAR A distribués gratuitement suite à l'AG du 28 juillet 2017 (impact total 1,2 million d'euros). La partie non convertie des ORNANE (2 millions d'euros) a été comptabilisée dans les dettes financières. A noter, qu'au 18 décembre 2017, il reste 70 ORNANE non converties (0,7 million d'euros). Le remboursement des emprunts des sociétés EOLEN se poursuivent (1,1 million d'euros). Enfin, on notera un apport en compte courant d'actionnaire pour un montant de 1,5 million d'euros.

C – Flux de trésorerie liés aux financements

| (En milliers d'euros) | Fin Sept 2017 | Retraitements | Fin Mars 2017 | Variation |
|---|---------------|----------------|---------------|--------------|
| Augmentation de capital | 1 178 | (1 130) | 1 130 | 1 178 |
| Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers | | | | 0 |
| Correction actions propres | 8 | 82 | (82) | 8 |
| <i>Sous-total</i> | <u>1 186</u> | <u>(1 048)</u> | <u>1 048</u> | <u>1 186</u> |
| Comptes courant actionnaires | 2 235 | 5 | 801 | 1 429 |
| Autres emprunts | 2 419 | | 717 | 1 702 |
| Dettes Bancaires | 3 918 | (42) | 5 029 | (1 069) |
| Ecart de conversion | | (7) | 28 | (21) |
| Regroupement d'entreprises | | | | 0 |
| Flux de trésorerie liés aux financements | 9 495 | (1 092) | 7 361 | 3 227 |

III. Notes Explicatives

3.1. Activités et Faits marquants

Le Groupe poursuit sa politique de redressement, après les deux acquisitions majeures effectuées lors des deux derniers exercices. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc).

À l'international, le Groupe a soutenu son expansion, avec notamment le développement de ses filiales brésiliennes et sud-africaines qui ont enregistré une croissance de leurs ventes et un renforcement de leur visibilité. Les perspectives sur ces deux pays restent positives. Le Groupe s'est désengagé en Inde de la joint-venture AéroEuro, en cédant sa part en juillet 2017 pour un euro symbolique à son codétenteur « Punj Lloyd Engineering ». Rappelons que les comptes de cette entité sont consolidés par la méthode mise en équivalence à une valeur nulle.

Mise en place d'un financement à moyen terme

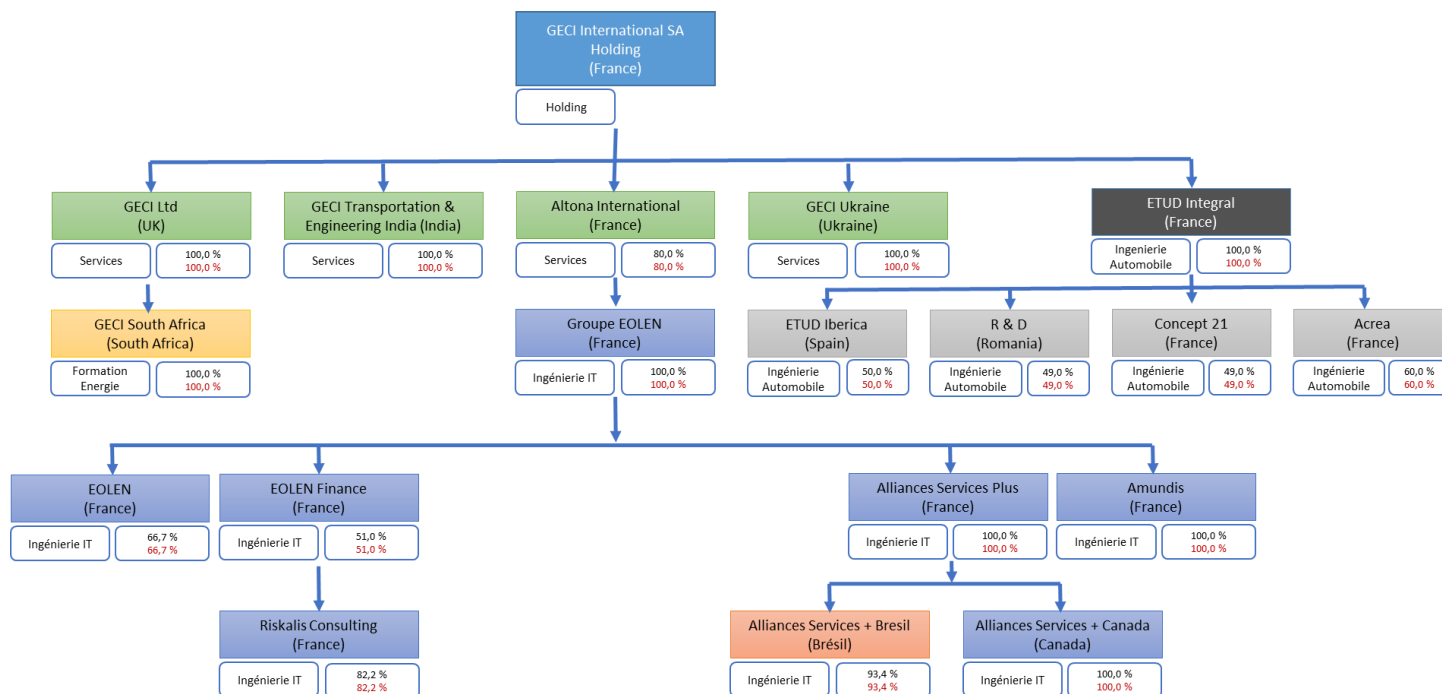
La Société a obtenu le visa auprès de l'AMF le 30 juin 2017, concernant les opérations de financement par émission d'ORNANE. L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 28 juillet 2017 a voté favorablement les résolutions liées à cette opération.

La Société a effectué un tirage d'une première tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros le 31 juillet 2017. Au 30 septembre 2017, 100 ORNANE ont été converties et ont donné lieu à la création de 5 979 053 actions nouvelles. Au 18 décembre 2017, 230 ORNANE ont été converties (soit 70 restantes) et ont donné lieu à la création de 21 525 227 actions nouvelles.

Afin de limiter l'impact dilutif de ce tirage pour les actionnaires de la Société, cette émission a été accompagnée d'une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR A) aux actionnaires, dont les caractéristiques sont identiques à celles des « BSAR YA2 » qui sont attachés à la tranche d'ORNANE de 3 millions d'euros mentionnée. Ces « BSAR A » font l'objet d'une cotation sur le marché d'Euronext Paris (ISIN FR0013266764) depuis le 2 août 2017. Son cours au 14 décembre 2017 est de 0,007 euro. A fin novembre 2017, 403 064 BSAR A ont été exercés, donnant lieu à la création de 100 766 actions nouvelles.

Simplification du Groupe

La société « Groupe EOLEN » a décidé la dissolution sans liquidation des sociétés « EOLEN Intec », « EOLEN Ingénierie » et « EOLEN Energie », entraînant la transmission universelle de leur patrimoine. Ces transmissions ont été effectives le 1er avril 2017. Suite à cette opération, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



3. 2. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

3. 2. 1. Principes et règles comptables

Le Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) en vigueur au 30 septembre 2017 telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Les comptes intermédiaires sont établis selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2017.

Aucun nouveau texte (normes ou amendements aux normes IFRS) d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017 n'a été adopté par l'Union européenne au cours du premier semestre 2017.

Les nouvelles normes et interprétations applicables, de façon obligatoire à partir du 1er avril 2017, sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de la Société au 30 septembre 2017. Elles concernent principalement :

- amendement IAS 1 « Initiative concernant les informations à fournir » adoptée par l'UE le 18 décembre 2015;
- amendement IAS 16 et IAS 38 « Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- amendement IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel » ;
- amendement IAS 27 « Utilisation de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers » ;
- amendement IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes » ;
- amendement à l'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entité d'investissement : exemption d'établissement des comptes consolidés » ;
- améliorations des IFRS (cycle 2010-2012), adoptée par l'UE le 9 janvier 2015, dont notamment IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, des services », IFRS 3 « Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix » et IFRS 8 « Regroupement de secteurs » ;
- améliorations des IFRS (cycle 2012-2014), adoptée par l'UE le 15 décembre 2015, dont notamment IFRS 5 « Changement de modalités de cession d'un actif ou groupe d'actifs » et IAS 19 « Taux d'actualisation des hypothèses actuarielles ».

Les nouvelles normes et/ou amendements aux normes IFRS qui sont d'application obligatoire au 1er janvier 2017, mais non encore adoptés par l'Union européenne, sont :

- Amendements d'IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir : Il est nécessaire de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie ;
- Amendements d'IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- Amendement d'IFRS 12 (inclut dans les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2014-2016) – Clarification du champ d'application de la norme en précisant que les obligations d'information qu'elle renferme s'appliquent aux intérêts d'une entité classée comme détenue en vue de la vente, ou comme activité abandonnée selon IFRS 5.

Ces textes seront appliqués par le Groupe dès leur adoption par l'Union européenne.

Les nouvelles normes et amendements publiés par l'IASB au 30 septembre 2017, adoptés par l'Union européenne mais qui ne sont pas d'application obligatoire au 1er janvier 2017 sont :

- IFRS 9 – Instruments financiers (1^{er} janvier 2018).
- IFRS 15 – Produits issus des contrats avec les clients (1^{er} janvier 2018) ;

Le Groupe poursuit notamment l'évaluation qualitative et quantitative de l'application prochaine de la norme IFRS 15, qui ne devrait cependant pas avoir d'impacts majeurs sur ses états financiers futurs.

Par ailleurs, les nouvelles normes et amendements publiés par l'IASB au 30 septembre 2017, non encore adoptés par l'Union européenne et qui seront d'application postérieure à 2017, sont :

- IFRS 16 – Contrats de location ;
- Clarifications de la norme IFRS 15 publiées en avril 2016 ;
- Amendements d'IFRS 10 et d'IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Amendement d'IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et paiements d'avance ;
- IFRIC 23 – Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat ;
- Amélioration des IFRS (cycle 2014-2016).

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2017 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2.2. Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2017/2018 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le rapport financier annuel 2017.

3.2.3. Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe au 30 septembre 2017, ont été établis en conformité avec référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 décembre 2017.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes consolidés du Groupe, clos le 31 mars 2017 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2017, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessus.

Les comptes au 30 Septembre 2017, ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

Le plan de trésorerie du Groupe a été présenté et entériné par le Conseil d'administration du 21 décembre 2017 et, présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives raisonnables d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECL International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie.

Les différentes possibilités de financements du Groupe (tels que les apports en compte courant) ou émission d'ORNANE permettront au Groupe de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Notons qu'une nouvelle tranche d'ORNANE peut être émise, dès la conversion totale de la deuxième tranche de 3 millions d'euros émise le 31 juillet 2017 ou 12 mois après l'émission de celle-ci. Au 18 décembre 2017, il reste 70 ORNANE à convertir sur les 300 émises.

Enfin, pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 30 septembre 2017 et selon la même méthode que lors des clôtures précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères -l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de

trésorerie et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements afférents.

3 . 2 . 4. Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des seuls actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2017.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

Comptabilisation du CICE : Le CICE vient en diminution des charges sociales (IAS 19).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Écarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

(1) Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

(2) L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

3 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

3 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés desquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2017 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

3 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R&D et Acrea, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

Les sociétés EOLEN Intec, EOLEN Ingénierie et EOLEN Energie, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société « Groupe EOLEN », depuis le 1er avril 2017.

Enfin, la joint-venture AEROEURO est sortie du périmètre, avec un effet nul, car celle-ci ayant été consolidée par la méthode de mise en équivalence avec une valeur nulle.

3 . 4. Evènements postérieurs au 30 septembre 2017

Les BSA gratuits distribués sur décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2016, sont arrivés à échéance le 7 octobre 2017. Un total de 61 741 720 BSA gratuits ont été émis, mais seuls 22 760 839 étaient exerçables car les actionnaires de référence (Serge Bitboul, XLP Holding et Air Invest) se sont engagés à renoncer à l'exercice et à la cession des BSA qui leur sont attribués sur cette opération.

3 . 5. Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe n'est pas sujette à saisonnalité et se réalise de manière relativement homogène entre chaque semestre.

3 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2017, 34,7% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est de 1,5 million d'euros au 30 septembre 2017 (XLP Holding).

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice, le solde constaté est non significatif.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par LeaseTech en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

4.1. Chiffre d'Affaires

| | En k€ | Avril.17-Sept.17 6 mois | Avril.16-Sept.16 6 mois |
|---|-------|----------------------------|----------------------------|
| Facturations | | 12 491 | 11 504 |
| Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours | | | |
| Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés) | | 12 491 | 11 504 |

| | Avril.17-Septembre.17 | | | | | Avril.16-Septembre.16 | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-----------|-------------|---------------|-------------|
| | Ingénierie | Informatique et Télécom | Finance | Holding | TOTAL | Ingénierie | Informatique et Télécom | Finance | Holding | TOTAL | | | | | | | | | | |
| France | 2 604 | 75% | 4 955 | 75% | 2 274 | 100% | 139 | 100% | 9 971 | 80% | 2 243 | 89% | 4 378 | 74% | 2 972 | 100% | 69 | 100% | 9 662 | 84% |
| Union Européenne | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% | 0 | 0% | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% | 0 | 0% |
| Autres Zones | 869 | 25% | 1 651 | 25% | | 0% | | 0% | 2 520 | 20% | 288 | 11% | 1 555 | 26% | | 0% | | 0% | 1 842 | 16% |
| Total Consolidé | 3 473 | 100% | 6 606 | 100% | 2 274 | 100% | 139 | 100% | 12 491 | 100% | 2 531 | 100% | 5 932 | 100% | 2 972 | 100% | 69 | 100% | 11 504 | 100% |

| | Avril.17-Septembre.17 | | | | | Avril.16-Septembre.16 | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|--------------|-------------|--------------|-----------------------|-------------------------|-------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|-----------|-------------|---------------|-------------|
| | Ingénierie | Informatique et Télécom | Finance | Holding | TOTAL | Ingénierie | Informatique et Télécom | Finance | Holding | TOTAL | | | | | | | | | | |
| Formation | 869 | 25% | | 0% | | 0% | 869 | 7% | 288 | 11% | | 0% | | 0% | | 0% | | 0% | 288 | 3% |
| Banque & Assurances | | 0% | | 0% | 2 274 | 100% | | 0% | 2 274 | 18% | | 0% | | 0% | 2 972 | 100% | | 0% | 2 972 | 26% |
| Télécoms & Multimédia | | 0% | 4 156 | 63% | | 0% | | 0% | 4 156 | 33% | | 0% | 3 981 | 67% | | 0% | | 0% | 3 981 | 35% |
| Energie Transport Industrie | 2 604 | 75% | | 0% | | 0% | | 0% | 2 604 | 21% | 2 243 | 89% | | 0% | | 0% | | 0% | 2 243 | 19% |
| Infogérance | | 0% | 1 451 | 22% | | 0% | | 0% | 1 451 | 12% | | 0% | 1 401 | 24% | | 0% | | 0% | 1 401 | 12% |
| HPC | | 0% | 999 | 15% | | 0% | | 0% | 999 | 8% | | 0% | 550 | 9% | | 0% | | 0% | 550 | 5% |
| Autres | | 0% | | 0% | | 0% | 139 | 100% | 139 | 1% | | 0% | | 0% | | 0% | 69 | 100% | 69 | 1% |
| Total Consolidé | 3 473 | 100% | 6 606 | 100% | 2 274 | 100% | 139 | 100% | 12 491 | 100% | 2 531 | 100% | 5 932 | 100% | 2 972 | 100% | 69 | 100% | 11 504 | 100% |

4.2. Autres produits et charges opérationnels

| | En k€ | Avril.17-Sept.17 6 mois | Avril.16-Sept.16 6 mois | Avril.16-Mars.17 12 mois |
|---|-------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Audacia | | -50 | -50 | -100 |
| Pénalités | | -12 | -155 | -138 |
| Provisions Contrôles fiscaux | | -348 | 0 | -2 029 |
| Dotations Incorporelles Clientèle | | -300 | -236 | -568 |
| Dépréciation GW ETUD Integral | | -105 | 0 | -1 629 |
| Ajustements Brésil | | -149 | 0 | 0 |
| Différence Intercos entre filiales Eolen | | 0 | 0 | 14 |
| Autres | | -32 | -116 | 48 |
| Autres produits et charges opérationnels | | -996 | -557 | -4 402 |

4.3. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, l'activité du Groupe a été redéfinie :

- Le pôle « Ingénierie » : certaines activités des sociétés Eolen sont venues renforcer les activités historiques du Groupe. Il s'agit notamment des activités d'ingénierie dans le domaine de l'énergie, du transport, de l'industrie et de la formation. La nouvelle filiale a intégré ce pôle.
- Le pôle « Finance » regroupe les prestations de services et conseils auprès des établissements bancaires.
- Le pôle « Informatique & Télécom » regroupe les activités liées au domaine de la télécommunication & multimédia, de l'infogérance et de la solution « HPC » (High Performance Computing).
- GECI International constitue la Holding.

Dans le tableau qui suit, les éliminations intercompagnies concernent majoritairement, les management fees, facturés par la holding vers ses filiales.

| en K€ | Avril.17-Sept.17 | | | | | Avril.16-Septembre.16 | | | | | | |
|--|---------------------|----------------------------------|------------------|---------------|---------------|-----------------------|---------------------|----------------------------------|------------------|-------------|---------------|--------------|
| | Activité Ingénierie | Activité Informatique et Télécom | Activité Finance | Holding | Elim Intercos | Total | Activité Ingénierie | Activité Informatique et Télécom | Activité Finance | Holding | Elim Intercos | Total |
| Chiffre d'affaires | 3 473 | 6 605 | 2 274 | 139 | 0 | 12 491 | 2 531 | 5 932 | 2 972 | 69 | 0 | 11 504 |
| <i>Chiffres d'affaires intercos intercos</i> | 95 | | | 345 | -440 | 0 | 27 | | | 978 | -1 005 | 0 |
| Coûts directs | -2 804 | -4 777 | -1 657 | 0 | 95 | -9 143 | -1 828 | -3 936 | -1 819 | -63 | 18 | -7 628 |
| Marge sur coûts directs | 764 | 1 829 | 616 | 484 | -345 | 3 348 | 730 | 1 997 | 1 152 | 985 | -987 | 3 876 |
| <i>% du chiffre d'affaires</i> | <i>22,0%</i> | <i>27,7%</i> | <i>27,1%</i> | | | <i>26,8%</i> | <i>28,8%</i> | <i>33,7%</i> | <i>38,8%</i> | | | <i>33,7%</i> |
| Coûts généraux et administratifs | -987 | -1 617 | -570 | -1 478 | 345 | -4 307 | -764 | -1 545 | -774 | -1 565 | 986 | -3 662 |
| Résultat opérationnel Courant | -223 | 212 | 46 | -994 | 0 | -959 | -34 | 452 | 379 | -581 | -1 | 214 |
| Autres Produits et Charges Opérationnels | -44 | -383 | -107 | -462 | 0 | -996 | -130 | -126 | -63 | -239 | 0 | -557 |
| Résultat opérationnel Net | -267 | -171 | -61 | -1 456 | 0 | -1 955 | -164 | 326 | 316 | -819 | -1 | -343 |
| Coût de l'endettement financier net | -37 | -88 | -35 | -12 | 0 | -172 | -10 | -54 | -27 | -14 | -5 | -109 |
| Autres charges et produits financiers | -59 | -6 | 0 | 11 | 0 | -55 | 0 | 19 | 10 | -7 | 6 | 28 |
| Résultat courant avant impôt | -363 | -265 | -97 | -1 457 | 0 | -2 182 | -174 | 292 | 298 | -840 | 0 | -424 |
| Impôts sur les bénéfices | -22 | -201 | -57 | 84 | 0 | -196 | 19 | 88 | 44 | | 0 | 150 |
| Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées | -385 | -466 | -153 | -1 373 | 0 | -2 377 | -155 | 380 | 342 | -840 | 0 | -274 |
| Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat net | -385 | -466 | -153 | -1 373 | 0 | -2 377 | -155 | 380 | 342 | -840 | 0 | -274 |



Lors du premier semestre de l'exercice 2016-2017, les comptes consolidés intègrent 3 mois d'activités de la société « ETUD Integral » (acquis en juin 2016), classés dans le pôle « Ingénierie ».

4.4. Immobilisations

| En k€ | Imm. Incorporelles | | | | Imm. Corporelles | | | | Total |
|--|----------------------|--------------|--------------|---------------|--------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--------------|---------------|
| | Logiciels Techniques | Goodwill | Autres | Total | Installations techniques | Equipement des bureaux, informatique | Avances sur Immobilisations | Total | |
| Valeur brute au 31 mars 17 | 1 567 | 3 765 | 9 484 | 14 816 | 394 | 1 216 | 0 | 1 610 | 16 426 |
| Acquisitions | | | 24 | 24 | 8 | 29 | 27 | 63 | 87 |
| Crédit bail | | | | 0 | | | | 0 | 0 |
| Cessions | | | | 0 | -6 | -4 | | -10 | -10 |
| Ecart conversion | | | | 0 | | -3 | | -3 | -3 |
| Variation de périmètre | | | -1 | -1 | | | | 0 | -1 |
| Autres (reclassement) | | | | 0 | | | | 0 | 0 |
| Valeur brute au 30 Septembre 17 | 1 567 | 3 765 | 9 507 | 14 840 | 395 | 1 238 | 27 | 1 660 | 16 500 |
| Amortissements au 31 mars 17 | 1 486 | 1 629 | 916 | 4 031 | 333 | 1 062 | 0 | 1 395 | 5 426 |
| Dotation | | 105 | 315 | 420 | 17 | 21 | | 38 | 458 |
| Variation de périmètre | | | | 0 | | | | 0 | 0 |
| Reprise sur cessions | | | | 0 | 0 | -6 | | -6 | -6 |
| Ecart conversion | | | 0 | 0 | -4 | -1 | | -6 | -5 |
| Autres (reclassement) | | | | 0 | | | | 0 | 0 |
| Amortissements au 30 Septembre 17 | 1 486 | 1 734 | 1 231 | 4 451 | 345 | 1 076 | 0 | 1 421 | 5 873 |
| Valeur Nette au 30 Septembre 17 | 81 | 2 031 | 8 276 | 10 388 | 50 | 162 | 27 | 239 | 10 627 |

L'UGT ETUD Integral, a fait l'objet d'analyse, de la même manière qu'à la précédente clôture. Le Groupe a entamé des actions de restructuration et réorientation stratégique. Sa situation financière restant à suivre, le test de dépréciation a démontré une perte de valeur au 30 Septembre 2017 (la valeur d'entreprise s'est établie à 2,3 millions d'euros avec BFR normatif correspondant à 16% du chiffre d'affaires), une dépréciation complémentaire du goodwill à hauteur de 0,1 million d'euros a été comptabilisée.

UGT Etud Integral

Analyse de la sensibilité de la valeur d'entreprise, en K€

| Taux de croissance à l'infini | CMPC | | | | |
|----------------------------------|--------|--------------|--------------|--------------|-------|
| | 10,40% | 9,90% | 9,40% | 8,90% | 8,40% |
| | 1,00% | 1 797 | 1 913 | 2 044 | 2 190 |
| 1,50% | 1 886 | 2 014 | 2 159 | 2 323 | 2 511 |
| 2% | 1 985 | 2 128 | 2 290 | 2 475 | 2 689 |
| 2,50% | 2 097 | 2 257 | 2 439 | 2 650 | 2 897 |
| 3,00% | 2 225 | 2 405 | 2 612 | 2 855 | 3 143 |

Analyse de la marge de confort, en K€

| Taux de croissance à l'infini | CMPC | | | | |
|----------------------------------|--------|-------------|-------------|------------|-------|
| | 10,40% | 9,90% | 9,40% | 8,90% | 8,40% |
| | 1,00% | -492 | -376 | -246 | -99 |
| 1,50% | -403 | -275 | -131 | 34 | 221 |
| 2% | -304 | -161 | 0 | 185 | 399 |
| 2,50% | -192 | -32 | 150 | 361 | 607 |
| 3,00% | -65 | 115 | 323 | 566 | 854 |

4.5. Actifs financiers non courants

| | En k€ | Participation dans les entreprises associées | Actifs financiers non courants | | | | Total |
|---|-------|--|--------------------------------|-------------------------------|--------------------|------------|--------------|
| | | | Prêts | Autres actifs Non courants | Dépôts de garantie | | |
| | | | | | Placés en actions | Simple | |
| Valeur brute au 31 mars 17 | | 353 | 0 | 123 | 184 | 426 | 1 086 |
| Acquisitions/Augmentations | | | | | | 0 | 0 |
| Variation de Périmètre | | | | | | | 0 |
| Cessions/Remboursements | | | | | | | 0 |
| Ecart conversion | | -18 | | | | 0 | -18 |
| Autres | | -3 | | | | | -3 |
| Valeur brute au 30 septembre 2017 | | 333 | 0 | 123 | 184 | 426 | 1 066 |
| Dépréciations au 31 mars 17 | | 205 | 0 | 100 | 0 | 0 | 305 |
| Dotation | | | | | | | 0 |
| Reprise sur cessions | | | | | | | 0 |
| Variation de Périmètre | | | | | | | 0 |
| Ecart conversion | | -18 | | | | | -18 |
| Autres | | | | | | | 0 |
| Dépréciations au 30 septembre 2017 | | 187 | 0 | 100 | 0 | 0 | 287 |
| Valeur Nette au 30 septembre 2017 | | 146 | 0 | 23 | 184 | 426 | 779 |

4 . 6. Actifs courants

| En k€ | Avril.17 - Sept.17 6 mois | Avril.16 - Mars.17 12 mois |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Clients et compte rattachés | 9 848 | 9 738 |
| Provisions sur comptes clients | -3 581 | -3 572 |
| Factures à établir | 1 637 | 1 192 |
| Clients et autres débiteurs | 7 904 | 7 358 |

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance.

La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas. Les provisions sur les créances de la société « ETUD Integral » concernent des créances anciennes (3,1 millions d'euros).

4 . 7. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible

| En k€ | Avril.17 - Sept.17 6 mois | Avril.16 - Mars.17 12 mois |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Avances Fournisseurs | 64 | 92 |
| Créances sociales | 2 089 | 1 969 |
| Créances fiscales | 7 945 | 9 923 |
| Charges constatées d'avance | 240 | 168 |
| Créances diverses | 551 | 185 |
| Autres actifs courants | 10 889 | 12 337 |
| Créances Fiscales CIR | 5 551 | 4 856 |
| Actif d'impôt exigible | 5 551 | 4 856 |

Les créances fiscales concernent majoritairement des créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA).

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2016) et CICE (2013 à 2016) des filiales du « Groupe EOLEN », ainsi que les provisions de créances CIR 2017 des sociétés « EOLEN » et la société « ETUD Integral ». Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux.

Un contrôle URSSAF sur la société EOLEN et la société EOLEN Finance, portant sur les exercices de 2009 à 2011, pour un montant global de 0,3 million d'euros a été également provisionné.

Par ailleurs, il existe une notification de redressement à la suite du contrôle fiscal portant sur les CIR 2009 à 2012 d'EOLEN Finance pour 1,4 millions d'euros, intégralement provisionné, et qui a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à ce jour suite à cette contestation. Les CIR 2013-2015 font l'objet également de vérification pour la même entité. L'administration fiscale a demandé l'avis de l'expert du Ministère de la Recherche, qui a demandé des informations complémentaires. Enfin, un contrôle fiscal sur la filiale Alliance Services Plus a débuté durant le mois de juillet 2015. Le contrôle se poursuit et porte sur les CIR des exercices 2011 à 2014. Sur les 4,2 millions de CIR générés au cours de ces exercices, seules les conclusions du contrôle ont été rendues pour le CIR 2011.

Le redressement, que le Groupe a d'ores et déjà contesté, s'élève à 15K€ pour un CIR total généré en 2011 de 1,5 millions d'euros. L'administration fiscale a demandé l'avis de l'expert du Ministère de la Recherche, qui a demandé des informations complémentaires. D'autres vérifications sont en cours sur d'autres entités, comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

| Litiges en M€ | | Entités | Notification (Risque maximal) | Provisions | Risque Potentiel complémentaire |
|--------------------|-----------|-------------------------|--|------------|---------------------------------|
| URSSAF | 2009-2011 | Eolen | 0,26 | 0,16 | 0 |
| URSSAF | 2010 | Eolen Finance | 0,09 | 0,07 | 0 |
| Taxes sur Salaires | 2015 | Groupe Eolen | 0,3 | 0,3 | 0 |
| CIR | 2014-2015 | Groupe Eolen | CIR 2014-2015 en cours de contrôle pour une valeur de 0,3M€, dont 0,05M€ a été encaissé | 0 | 0 |
| CIR | 2009-2015 | Eolen Finance | CIR 2009-2012, notifié pour 1,38 M€. CIR 2013-2015, en cours de contrôle pour une valeur de 1,2M€, dont 0,6M€ encaissés | 1,38 | 0 |
| CIR | 2011-2014 | Alliances Services Plus | CIR 2011 pour 1,5M€, notifié pour 15K€, CIR 2012 pour 1,0M€, notifié pour 0,9M€ Les autres CIR sont en cours de contrôle pour une valeur de 1,7 M€, et encaissés en totalité | 0,9 | 0 |
| CIR | 2012-2013 | Amundis | CIR 2012 pour 0,42M€, notifié pour 0,42M€ CIR 2013 pour 0,27M€ notifié et encaissé en totalité avec une majoration de 0,1M€ | 0,7 | 0,1 |
| CIR | 2013-2015 | Eolen | CIR 2013-2015 en cours de contrôle pour une valeur de 0,3M€, dont 0,05M€ a été encaissé | 0 | 0 |
| CIR | 2013-2014 | Eolen Energie | CIR 2013-2014 en cours de contrôle, pour une valeur de 0,2M€, entièrement encaissés | 0 | 0 |

| En k€ | Mars.17 | Variation en résultat | Variation en sit. nette | Sept.17 |
|---------------------------------------|---------------|--------------------------|----------------------------|-------------|
| Provision pour avantages au personnel | 71 | 12 | | 83 |
| Activation de déficits | 695 | -216 | | 479 |
| Goodwill affecté | -1 041 | 84 | | -957 |
| Impôts différés Net | -275 | -120 | 0 | -394 |
| Impôts différés Actif | 766 | | | 563 |
| Impôts différés Passif | -1 041 | | | -957 |

Des IDA ont été comptabilisés, d'une part, sur les déficits générés par les entités durant le premier semestre, et d'autre part, sur les écritures d'ajustement ou de retraitement passées en consolidation (les provisions d'indemnités de fin de carrière notamment). Les IDA ne sont reconnus que pour les entités sur lesquelles le Groupe possède une visibilité suffisante quant à leur capacité à les consommer. Un ajustement des IDA a été effectué sur la période pour un montant de - 0,26 million d'euros.

4 . 8. Provisions

| En k€ | Mars.17 | Variation du périmètre | Dotations | Reprises suite à consommation | Reprises non utilisées | Impact sur le Résultat Global | Reclassement | Sept.17 |
|---|--------------|---------------------------|------------|----------------------------------|---------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|
| Provisions clients | 3 572 | | 17 | | 8 | | | 3 581 |
| Provisions autres actifs courants | 56 | | | | | | | 56 |
| Provisions retraites et assimilées | 995 | | 74 | | | | | 1 070 |
| Provision pour risques et litiges | 3 541 | | 249 | | | | | 3 790 |
| Provisions non courantes | 4 536 | 0 | 323 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 860 |
| Litiges prud'hommaux | 600 | | 425 | 122 | | | | 903 |
| Autres Litiges | 236 | | | | | | 0 | 236 |
| Provisions courantes | 836 | 0 | 425 | 122 | 0 | 0 | 0 | 1 139 |
| Total des Provisions | 9 000 | 0 | 766 | 122 | 8 | 0 | 0 | 9 635 |

4 . 9. Dettes Financières

| | En k€ | | Sept.17 | | Mars.17 |
|---|---------------|-----------------|------------------------|--------------|---------------|
| | Total | à un an au plus | + de 1 an à - de 5 ans | à + de 5 ans | Total |
| Compte-Courant actionnaires | 1 535 | | 1 535 | | 101 |
| Dettes Bancaires | 3 753 | 1 060 | 2 693 | | 4 531 |
| Crédit Vendeur | 700 | | 700 | | 700 |
| Autres dettes financières | 403 | | 403 | | 382 |
| "Put" | 2 750 | | 2 750 | | 2 750 |
| Dettes de crédit-bail | 0 | | | | 0 |
| ORNANE | 1 869 | 1 869 | | | 300 |
| Dérivé incorporé adossé à l'ORNANE | 131 | | 131 | | 0 |
| Factor | 2 778 | 2 778 | | | 2 566 |
| Mobilisation de créances CIR | 181 | 181 | | | 531 |
| Découverts et autres | 1 054 | 1 054 | | | 1 132 |
| Dettes financières | 15 153 | 6 942 | 8 212 | 0 | 12 993 |
| <i>dont court et moyen terme</i> | <i>6 942</i> | <i>6 942</i> | | | <i>6 322</i> |
| <i>dont long terme</i> | <i>8 212</i> | | <i>8 212</i> | <i>0</i> | <i>6 671</i> |
| Disponibilités et assimilés | -1 250 | -1 250 | | | -675 |
| Endettement (Trésorerie) Net(te) | 13 903 | 5 691 | 8 212 | 0 | 12 318 |

A titre d'information, le compte courant de XLP Holding est, au 30 septembre 2017, d'un montant de 1,5 million d'euros. Le taux d'intérêt des comptes courant consenti par XLP Holding à la Société est un taux de 1,78% l'an.

Les autres dettes financières concernent des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,14 million d'euros). Ces dettes arriveront à échéance à la fin du mois de l'année civile, il est envisagé de demander le report des remboursements.

Le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres Altona International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

L'émission d'ORNANE et l'analyse en résultant a fait ressortir une composante en « dérivé » qui varie en fonction de l'évolution du cours de bourse du groupe et d'autres critères (volatilité, dividendes, taux d'intérêt). L'ORNANE est une obligation convertible qui associe les investisseurs à la progression du cours de bourse par l'attribution d'une prime de surperformance



qui représente la différence entre le cours de bourse à la date de maturité et la valeur nominale de l'obligation. En cas de demande de conversion d'un quelconque nombre de ces obligations, le nombre d'actions GECI International qui devra être émis pour rembourser la dette, peut varier en fonction du cours de l'action et de l'option de paiement (numéraire et / ou actions) que le Groupe retiendra. Ce facteur de variabilité serait enregistré à travers un passif réévalué à la juste valeur par résultat.

La Société n'est contrepartie d'aucun contrat de swap, ni d'aucune autre opération ayant pour effet de modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

L'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,6 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est septembre 2019 (soit 8 échéances trimestrielles).

L'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,9 million d'euros) porte intérêt au taux de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres Amundis. Sa date d'échéance est juillet 2021 (soit 46 mensualités).

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,08 million d'euros) au taux de 4%, est garanti par un nantissement de 408 titres Eolen Finance en second rang. Sa date d'échéance est janvier 2019 (soit 16 mensualités).

Un emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 2,1 millions d'euros) au taux de 3,68% a également été comptabilisé au 30 septembre 2017. Le nombre restant de mensualités est de 45, ce qui reporte l'échéance jusqu'en juin 2021.

L'emprunt de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros à EURIBOR 3 mois + 1,4%, devait être remboursé in fine à la réception du CIR 2012 (remboursement initialement estimé en décembre 2016). Un protocole a été signé en décembre 2016, pour un étalement à concurrence de 44 000 euros mensuels jusqu'à épuration de la dette. Le capital restant dû global est de 0,18 million d'euros. Il est par ailleurs garanti sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 million d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

L'emprunt Société Générale de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,05 million d'euros) au taux de 4,35%, est garanti par la caution personnelle de M. Leblanc (ancien actionnaire majoritaire du Groupe Eolen) à hauteur de 59 800 €, sa date d'échéance est novembre 2018 (soit 14 mensualités).

Un contrat de « factoring » a été mis en place avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment

moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont « EOLEN », « EOLEN Finance », « Groupe EOLEN », « Amundis », « Alliance Services Plus », et « ETUD Integral ». La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois (taux flooré à 0) majoré de 1,30 soit un taux de 1,30 % à ce jour. Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,28 % avec un seuil minimum annuel Groupe à 58K€ HT par an.

L'encours, en milliers d'euros, de la dette et des actifs financiers du Groupe au 30 septembre 2017, avant et après prise en compte des opérations hors bilan (cf « 4.11. Engagement Hors Bilan ») de la Société, figure dans le tableau ci-dessous :

| Milliers d'euros au 30 septembre 2017 | Montant |
|---------------------------------------|---------|
| Passifs financiers | 15 153 |
| Actifs financiers * | - 1 250 |
| Position nette avant gestion | 13 903 |
| Hors bilan | - |
| Position nette après gestion | 13 903 |

* Disponibilités et assimilés

Sur la base de la position nette après gestion et en tenant compte de l'exposition à des taux variables, une hausse des taux de 1 point se traduirait par une hausse des frais financiers de 40K€ par an.

4 . 10. Autres passifs courants et non courants

| En k€ | Avril.17 - Sept.17 6 mois | Avril.16 - Mars.17 12 mois |
|--|------------------------------|-------------------------------|
| Fournisseurs et compte rattachés | 2 042 | 3 171 |
| Factures non parvenues | 1 700 | 1 591 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 3 741 | 4 762 |

| En k€ | Avril.17 - Sept.17 6 mois | Avril.16 - Mars.17 12 mois |
|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Dettes sociales | 3 554 | 4 431 |
| Dettes fiscales | 12 949 | 12 904 |
| Comptes clients créditeurs | 311 | 178 |
| Dettes diverses | 212 | 217 |
| Produits constatés d'avance | 488 | 497 |
| Autres passifs courants | 17 515 | 18 227 |
| Dettes d'impôts | 0 | 9 |
| Passif d'impôt exigible | 0 | 9 |

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement des dettes fiscales (TVA).

4. 11. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

| | En k€ | | | | | Mars.17 |
|--|---------------|---------------|----------|----------|---------------------------|---------------|
| | Total | N+1 | N+2 | N+3 | Sept.17 N+4 et au-delà | |
| Avance remboursable Région Lorraine (b) | 17 200 | 17 200 | | | | 17 200 |
| Garantie à première demande Locaux Kléber (a) | 172 | 172 | | | | 172 |
| Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (c) (d) (e) | 871 | 871 | | | | 871 |
| Garantie sur emprunts bancaires (f) | 2 950 | 800 | | | 2 150 | 2 950 |
| Engagements hors bilan | 21 193 | 19 043 | 0 | 0 | 2 150 | 21 193 |

a) La société GECI International a constitué une garantie à première demande de 172 380 euros, en faveur du bailleur de son nouveau siège social au 48 bis Avenue Kléber 75116 PARIS. La société va quitter les locaux à la fin du mois de décembre 2017, cette garantie sera débloquée dès le début de l'année 2018.

b) La société GECI International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECI Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le



Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe.

GECI International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » – peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECI Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le Groupe et la Région.

c) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 10 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

d) La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding, pour un montant de 0,3 million d'euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

e) Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2017.

f) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,53 millions d'euros) sont garantis par un nantissement des titres Amundis.

L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros (capital restant dû 0,08 million d'euros) est garanti par un nantissement des 408 titres Eolen en second rang.

Les emprunts de Crédit du Nord de 0,8 million d'euros sont garantis sur le versement du CIR 2012 et sur des titres Eolen (0,2 million d'euros), Amundis (0,4 million d'euros), Alliances Services Plus (1,3 millions d'euros) et Eolen Finance (0,2 million d'euros).

4.12. Filiales et Participations

| Dénomination | Siège Social | Méthode de consolidation | % de Contrôle | % d'Intérêt |
|--|--|--------------------------|---------------|--------------|
| France | | | | |
| GECI International SA | 48 bis Avenue Kléber 75116 Paris | Globale | Société Mère | Société Mère |
| ETUD Integral | Parc Héliopolis - ZI de Pissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES | Globale | 100 | 100 |
| Altona International | 48 bis Avenue Kléber 75116 Paris | Globale | 80 | 80 |
| Groupe EOLEN | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 100 | 80 |
| EOLEN | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 66,72 | 53,38 |
| EOLEN Finance | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 51 | 40,80 |
| Riskalis Consulting | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 82,15 | 33,52 |
| AMUNDIS | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 100 | 80 |
| Alliances Services Plus | 37-39 Rue Boissière 75116 PARIS | Globale | 100 | 80 |
| Europe | | | | |
| GECI LTD | 1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI | Globale | 100 | 100 |
| GECI Ukraine | 16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine | Globale | 100 | 100 |
| Amérique | | | | |
| AS+ Service Conseil Inc | 630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6 | Globale | 100 | 80 |
| Alliance Services Plus Servicos de Informaica Ltda | Av Paulista 568, 7° and Bela Vista 01310-000 Sao Paulo Brasil | Globale | 93,4 | 74,72 |
| Asie | | | | |
| GECI Transportation and Engineering India Private Limited | 14A&B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE | Globale | 100 | 100 |



Afrique

| | | | | |
|------------------------------------|--|---------|-----|-----|
| GECI SOUTH AFRICA (PTY) LTD | 1st Floor Bedford Centre Office Tower, Cnr Smith & Bradford Roads, Bedfordview 2007 SOUTH AFRICA | Globale | 100 | 100 |
|------------------------------------|--|---------|-----|-----|

V. Informations Boursières

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Evolution de l'actionnariat

| | au 31 mars 2015 | | | |
|------------------------|-------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | nombre d'actions | % de capital | nombre de droits de vote | % des droits de vote |
| XLP holding | 4 592 507 | 13,5% | 8 855 968 | 20,3% |
| Serge Bitboul | 4 821 953 | 14,2% | 8 043 074 | 18,5% |
| Total Serge Bitboul | 9 414 460 | 27,8% | 16 899 042 | 38,8% |
| Airinvest | 1 702 793 | 5,0% | 3 405 586 | 7,8% |
| Autre nominatifs | 472 981 | 1,4% | 893 688 | 2,1% |
| Autres au porteur (**) | 22 269 762 | 65,7% | 22 269 762 | 51,2% |
| Auto-détention | 61 724 | 0,2% | 61 724 | 0,1% |
| TOTAL | 33 921 720 | 100,0% | 43 529 802 | 100,0% |

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

| | au 31 mars 2016 | | | |
|------------------------|-------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | nombre d'actions | % de capital | nombre de droits de vote | % des droits de vote |
| XLP holding | 25 092 507 | 40,6% | 25 092 507 | 40,6% |
| Serge Bitboul | 4 823 857 | 7,8% | 4 823 857 | 7,8% |
| Total Serge Bitboul | 29 916 364 | 48,5% | 29 916 364 | 48,5% |
| Airinvest | 9 002 793 | 14,6% | 9 002 793 | 14,6% |
| Autre nominatifs | 496 107 | 0,8% | 496 107 | 0,8% |
| Autres au porteur (**) | 22 264 732 | 36,1% | 22 264 732 | 36,1% |
| Auto-détention | 61 724 | 0,1% | 61 724 | 0,1% |
| TOTAL | 61 741 720 | 100,0% | 61 741 720 | 100,0% |

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

| | au 31 mars 2017 | | | |
|------------------------|-------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | nombre d'actions | % de capital | nombre de droits de vote | % des droits de vote |
| XLP holding | 25 092 507 | 33,6% | 25 092 507 | 33,6% |
| Serge Bitboul | 4 823 857 | 6,5% | 4 823 857 | 6,5% |
| Total Serge Bitboul | 29 916 364 | 40,0% | 29 916 364 | 40,0% |
| Airinvest | 9 002 793 | 12,0% | 9 002 793 | 12,0% |
| Autre nominatifs | 468 906 | 0,6% | 468 906 | 0,6% |
| Autres au porteur (**) | 35 070 420 | 46,9% | 35 070 420 | 46,9% |
| Auto-détention | 303 000 | 0,4% | 303 000 | 0,4% |
| TOTAL | 74 761 483 | 100,0% | 74 761 483 | 100,0% |

(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant

| | au 30 septembre 2017 | | | |
|------------------------|----------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| | nombre d'actions | % de capital | nombre de droits de vote | % des droits de vote |
| XLP holding | 25 092 507 | 29,1% | 25 092 507 | 29,1% |
| Serge Bitboul | 4 821 953 | 5,6% | 4 821 953 | 5,6% |
| Total Serge Bitboul | 29 914 460 | 34,7% | 29 914 460 | 34,7% |
| Airinvest | 9 002 793 | 10,4% | 9 002 793 | 10,4% |
| Autre nominatifs | 694 958 | 0,8% | 694 958 | 0,8% |
| Autres au porteur (**) | 46 347 476 | 53,7% | 46 347 476 | 53,7% |
| Auto-détention | 282 500 | 0,3% | 282 500 | 0,3% |
| TOTAL | 86 242 187 | 100,0% | 86 242 187 | 100,0% |

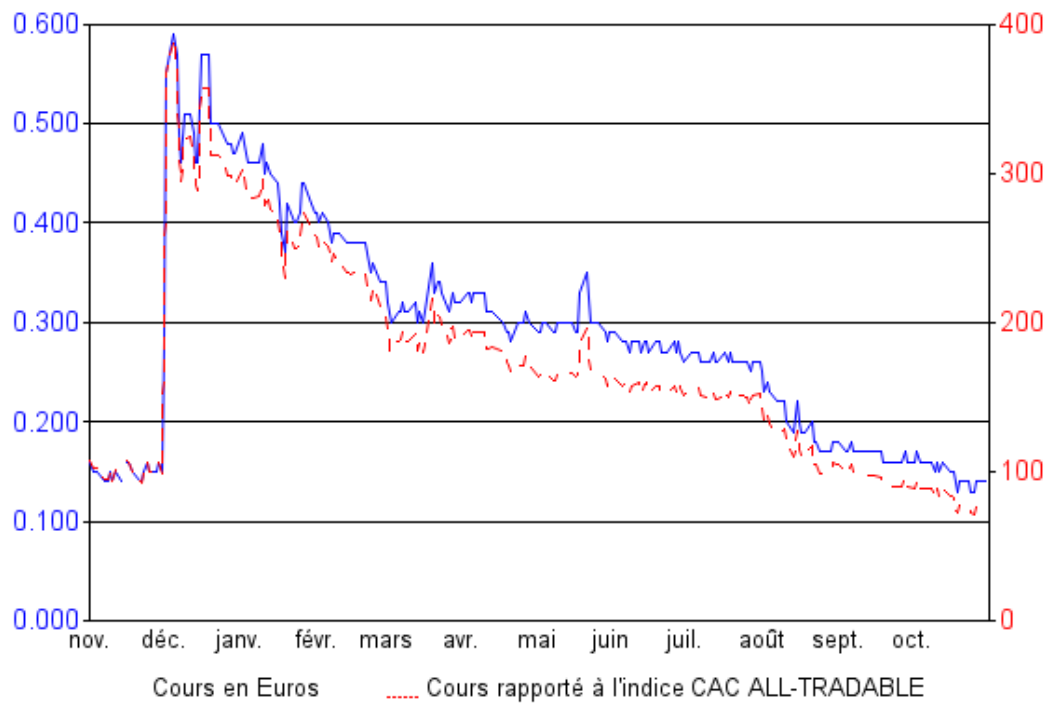
(*) Total du nombre de droits de vote : il s'agit des droits de vote théoriques. Le total des droits de vote réels s'obtient en déduisant les actions en auto-détention

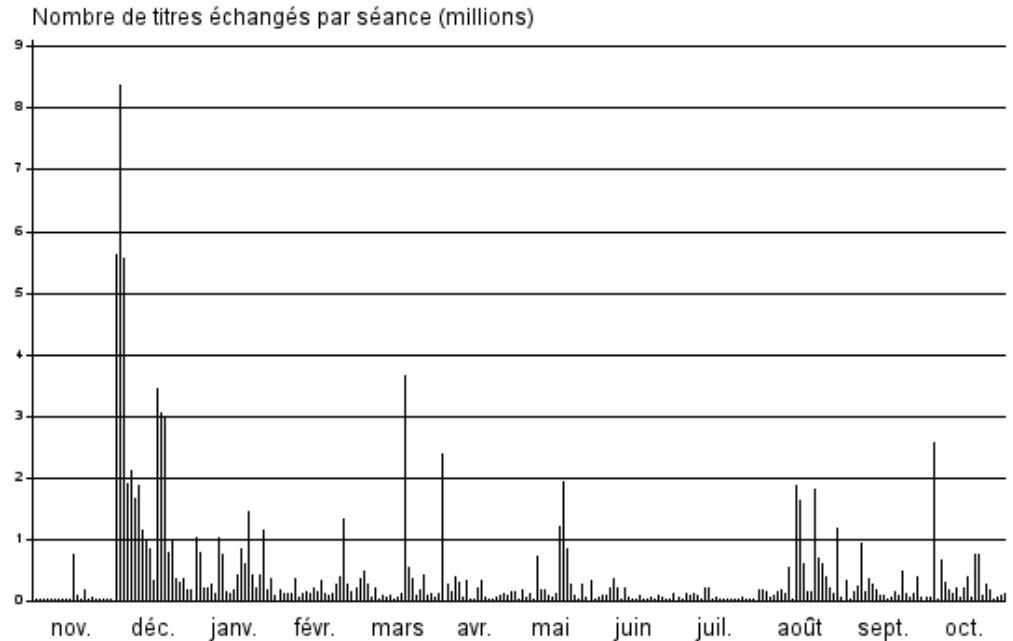
(**) la ligne "Autres au porteur" représente le flottant



Evolution du cours de bourse

| Date | Plus haut cours | Date du plus haut cours | Plus bas cours | Date du plus bas cours | Dernier cours | Cours moyen (ouverture) | Cours moyen (clôture) | Nombre de titres échangés | Nombre de séances de cotation |
|------------|-----------------|-------------------------|----------------|------------------------|---------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|
| nov. 2016 | 0,16 | 01 nov. | 0,14 | 07 nov. | 0,15 | 0,151 | 0,15 | 1 501 826 | 21 |
| déc. 2016 | 0,7 | 02 déc. | 0,18 | 01 déc. | 0,47 | 0,483 | 0,496 | 43 185 412 | 21 |
| janv. 2017 | 0,54 | 02 janv. | 0,36 | 19 janv. | 0,41 | 0,438 | 0,436 | 11 270 888 | 22 |
| févr. 2017 | 0,42 | 01 févr. | 0,34 | 23 févr. | 0,34 | 0,38 | 0,379 | 5 008 399 | 20 |
| mars-17 | 0,41 | 20-mars | 0,29 | 03-mars | 0,32 | 0,32 | 0,32 | 7 857 263 | 23 |
| avr. 2017 | 0,36 | 03 avr. | 0,28 | 19 avr. | 0,3 | 0,311 | 0,309 | 5 113 525 | 18 |
| mai-17 | 0,36 | 22-mai | 0,28 | 29-mai | 0,29 | 0,3 | 0,299 | 7 380 312 | 22 |
| juin-17 | 0,3 | 01-juin | 0,26 | 29-juin | 0,26 | 0,278 | 0,276 | 2 154 702 | 22 |
| juil. 2017 | 0,28 | 12 juil. | 0,25 | 03 juil. | 0,26 | 0,263 | 0,263 | 1 475 425 | 21 |
| août-17 | 0,25 | 01-août | 0,16 | 25-août | 0,18 | 0,203 | 0,201 | 11 289 749 | 23 |
| sept. 2017 | 0,18 | 01 sept. | 0,15 | 22 sept. | 0,16 | 0,166 | 0,167 | 4 543 375 | 21 |
| oct. 2017 | 0,17 | 02 oct. | 0,12 | 25 oct. | 0,14 | 0,147 | 0,149 | 7 482 034 | 22 |





Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ISIN : FR0000079634 (mnémonique : GECP)
- Reuters : GECI.PA
- Bloomberg : GEC FP

GECI International avait été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris. Elle est aujourd'hui cotée sur le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris. Elle a été suspendue de cotation le 07 juin 2012. La reprise de cotation a été demandée par le Groupe le 29 février 2016.

La cotation des titres GECI International (GECP ISIN FR0000079634) a réellement repris depuis le 11 mars 2016 sur le compartiment C d'Euronext avec un mode de cotation au fixing en raison de la suspension de cotation survenue depuis juin 2012. Ce mode de cotation a été actif jusqu'à fin novembre 2016. A compter du 1er décembre 2016, la cotation de GECI International a été transférée de la catégorie de cotation fixing à la cotation continue. Ce changement de méthode de cotation a pour but d'offrir une meilleure liquidité aux actionnaires.

Lors de l'exercice précédent, les actions GECI International (FR0000079634 GECP) ont obtenu l'éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir conformément au décret d'application du 4 mars 2014. En conséquence, celles-ci peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME et bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan épargne en action (PEA) traditionnel.

VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration

Attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Conseil d'Administration,

VII. Rapport d'Examen limité des Commissaires aux Comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société GECI INTERNATIONAL, relatifs à la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés :

- La note 3.2.3. « Principe de continuité d'exploitation », qui précise que les prévisions de trésorerie de la société ayant permis d'arrêter les comptes semestriels consolidés selon le principe de continuité d'exploitation intègrent notamment les possibilités de financement (émission d'ORNANE, apports en comptes courants), et n'incluent, au titre des litiges, que ceux dont la société considère que les montants sont susceptibles d'être décaissés lors des 12 prochains mois ;
- La note 4.11. « Engagements hors bilan », qui indique la position du Groupe au regard du litige qui l'oppose à la Région Lorraine ;
- Les notes 4.7. « Autres actifs courants et actifs d'Impôt exigible » et 4.8. « Provisions », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris, le 22 décembre 2017

Les commissaires aux comptes

B EW I Z A U D I T

LAURENT BENOUDIZ

R S M P A R I S

MARTINE LECONTE

Informations de contact

Serge BITBOUL, Président Directeur Général, Président du Conseil d'Administration

Jean Richard CHEN, Directeur Administratif et Financier Groupe

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL

48 Bis Avenue Kléber
75116 PARIS

Tél +33 (1) 44 34 00 20

Télécopie +33 (1) 44 34 00 29

www.geci.net

